



Stella-Jones Inc.

États financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Stella-Jones Inc.

États financiers consolidés

Les 31 décembre 2025 et 2024

Déclaration de responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

La responsabilité des états financiers consolidés incombe à la direction. Ces états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board*. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations sur l'issue de faits et d'opérations, en tenant compte de leur importance relative.

La Société maintient un système de contrôles internes qui lui procure l'assurance raisonnable que ses registres financiers sont fiables et que son actif est protégé de manière adéquate. Les états financiers consolidés ont été audités par PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l., les auditeurs indépendants de la Société, qui ont émis leur rapport.

Le conseil d'administration doit surveiller la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière. Il est secondé pour ce faire par le comité d'audit, dont tous les quatre membres sont des administrateurs indépendants. Le comité d'audit rencontre de temps à autre les membres de la direction et les auditeurs indépendants afin d'examiner les états financiers consolidés et tout élément se rapportant à l'audit. Les auditeurs indépendants de la Société peuvent, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit. Les états financiers consolidés ont été examinés par le comité d'audit, qui en a recommandé l'approbation au conseil d'administration.

(s) *Éric Vachon*

Éric Vachon, CPA
Le président et chef de la direction

Saint-Laurent (Québec)
Le 25 février 2026

(s) *Silvana Travaglini*

Silvana Travaglini, CPA
La première vice-présidente et chef des finances



Rapport de l'auditeur indépendant

Aux actionnaires de Stella-Jones inc.

Notre opinion

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Stella-Jones inc. et de ses filiales (collectivement, la Société) aux 31 décembre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les normes comptables IFRS).

Notre audit

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Société, qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre 2025 et 2024;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat net pour les exercices clos à ces dates;
- les états consolidés du résultat global pour les exercices clos à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates;
- les notes annexes, qui comprennent les informations significatives sur les méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.
1250, boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2500
Montréal (Québec) Canada H3B 4Y1
Tél. : +1 514 205-5000, Téléc. : +1 514 876-1502
Téléc. courriel : ca_montreal_main_fax@pwc.com

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés* de notre rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Indépendance

Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada. Nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2025. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
Exactitude et existence des stocks Se référer à la note 2 – Conventions comptables significatives, et la note 6 – Stocks, des états financiers consolidés. Les stocks de la Société totalisaient 1 653 millions de dollars au 31 décembre 2025. Les stocks détenus à l'échelle de son réseau en Amérique du Nord sont constitués de matières premières et de produits finis, qui sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis comprennent les coûts des matières premières et les autres coûts directs ainsi que les frais généraux de	Notre approche pour traiter cette question a notamment compris les procédures suivantes : • Tester l'efficacité du fonctionnement des contrôles relatifs au rapprochement des factures, des bons de commande et des documents de réception. • Pour des emplacements choisis où la direction a procédé à un comptage des stocks, avant la date de clôture de l'exercice, observer les procédures de comptage des stocks et effectuer des comptages par sondages indépendants pour un échantillon d'articles des stocks.

Question clé de l'audit	Traitement de la question clé de l'audit dans le cadre de notre audit
fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Nous avons considéré cette question comme étant une question clé de l'audit en raison de l'importance du solde des stocks et du grand nombre d'emplacements pour les stocks à l'échelle du réseau de la Société, ainsi que de l'effort d'audit qui a été requis pour tester le solde des stocks.	• Tester le mouvement des stocks durant la période intercalaire entre la date de comptage et la date de clôture de l'exercice. • Tester un échantillon d'achats de matières premières et effectuer les rapprochements avec les documents sources, selon le cas. • Pour un échantillon d'articles des stocks de matières premières et de produits finis, recalculer le coût moyen pondéré. • Pour un échantillon d'articles des stocks, tester le coût des matières transférées des matières premières aux produits finis, en vérifiant la concordance du coût transféré avec le coût de possession des articles précédemment classés dans les matières premières. • Pour une partie des articles en stocks, tester le caractère raisonnable de la répartition des coûts de fabrication indirects à la date de clôture de l'exercice en la comparant à la répartition de l'exercice précédent. • Évaluer si les écarts liés aux autres coûts directs et indirects standards de fabrication devaient être capitalisés dans les produits finis afin d'estimer le coût réel.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de gestion, que nous avons obtenu avant la date du présent rapport, et des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, qui est censé être mis à notre disposition après cette date.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons pas ni n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués à l'égard des autres informations que nous avons obtenues avant la date du présent rapport, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard. Si, à la lecture des informations, autres que les états financiers consolidés et notre rapport de l'auditeur sur ces états financiers consolidés, incluses dans le rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous serons tenus de signaler ce fait aux responsables de la gouvernance.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser ses activités, ou si elle n'a aucune autre solution réaliste que de le faire.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés, pris dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long du processus. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe de la Société pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Gregory Tremellen.

/s/PricewaterhouseCoopers s.r.l./s.e.n.c.r.l.¹

Montréal (Québec)

Le 25 février 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A119714

Stella-Jones Inc.

États consolidés de la situation financière

Aux 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Actif			
Actif courant			
Trésorerie et équivalents de trésorerie		44	50
Créances	5	262	277
Stocks	6	1 653	1 759
Impôts sur le résultat à recouvrer		19	11
Autres actifs courants		41	42
		<u>2 019</u>	<u>2 139</u>
Actif non courant			
Immobilisations corporelles	7	1 116	1 048
Actifs au titre du droit d'utilisation	8	288	311
Immobilisations incorporelles	9	243	170
Goodwill	9	434	406
Instruments financiers dérivés	20	9	21
Autres actifs non courants		8	8
		<u>4 117</u>	<u>4 103</u>
Passif et capitaux propres			
Passif courant			
Comptes créditeurs et charges à payer	10	153	180
Revenus différés		—	17
Partie courante de la dette à long terme	11	37	1
Partie courante des obligations locatives	8	63	64
Partie courante des provisions et autres passifs non courants	12	20	24
		<u>273</u>	<u>286</u>
Passif non courant			
Dette à long terme	11	1 302	1 379
Obligations locatives	8	240	259
Passifs d'impôt différé	17	218	197
Provisions et autres passifs non courants	12	44	37
Obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	18	1	4
		<u>2 078</u>	<u>2 162</u>
Capitaux propres			
Capital-actions	15	187	188
Surplus d'apport		5	—
Résultats non distribués		1 681	1 498
Cumul des autres éléments du résultat global		166	255
		<u>2 039</u>	<u>1 941</u>
		<u>4 117</u>	<u>4 103</u>

Approuvé par le conseil d'administration,

(s) Katherine A. Lehman
Katherine A. Lehman
Administratrice

(s) Karen Laflamme
Karen Laflamme, FCPA, ASC, C.Dir.
Administratrice

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres
Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global							Total des capitaux propres
	Capital- actions	Surplus d'apport	Résultats non distribués	Impact de la conversion de devises étrangères	Conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net	Gains (pertes) sur couverture de flux de trésorerie non réalisés	Total	
Solde au 1^{er} janvier 2025	188	—	1 498	367	(127)	15	255	1 941
Résultat global								
Résultat net	—	—	337	—	—	—	—	337
Autres éléments du résultat global	—	—	2	(98)	17	(8)	(89)	(87)
Résultat global	—	—	339	(98)	17	(8)	(89)	250
Dividendes sur les actions ordinaires	—	—	(68)	—	—	—	—	(68)
Charge liée aux paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres	—	5	—	—	—	—	—	5
Régimes d'achat d'actions des employés	3	—	—	—	—	—	—	3
Rachat d'actions ordinaires incluant les impôts (note 15)	(4)	—	(88)	—	—	—	—	(92)
	(1)	5	(156)	—	—	—	—	(152)
Solde au 31 décembre 2025	187	5	1 681	269	(110)	7	166	2 039

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés des variations des capitaux propres (suite)

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
			Impact de la	Conversion des	Gains sur les		
	Capital- actions	Résultats non distribués	conversion de devises étrangères	dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net	couvertures de flux de trésorerie non réalisés	Total	Total des capitaux propres
Solde au 1^{er} janvier 2024	189	1 329	224	(105)	15	134	1 652
Résultat global							
Résultat net	—	319	—	—	—	—	319
Autres éléments du résultat global	—	1	143	(22)	—	121	122
Résultat global	—	320	143	(22)	—	121	441
Dividendes sur les actions ordinaires	—	(63)	—	—	—	—	(63)
Options d'achat d'actions exercées	1	—	—	—	—	—	1
Régimes d'achat d'actions des employés	2	—	—	—	—	—	2
Rachat d'actions ordinaires incluant les impôts (note 15)	(4)	(88)	—	—	—	—	(92)
	(1)	(151)	—	—	—	—	(152)
Solde au 31 décembre 2024	188	1 498	367	(127)	15	255	1 941

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés du résultat net

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action ordinaire)

	Note	2025	2024
Ventes		3 492	3 469
Charges			
Coût des ventes (incluant amortissement de 129 \$ (115 \$ en 2024))		2 787	2 745
Frais de vente et d'administration (incluant amortissement de 16 \$ (15 \$ en 2024))		213	206
Autres pertes, montant net		4	15
Gain sur le règlement d'assurance	24	(28)	—
	16	2 976	2 966
Résultat d'exploitation		516	503
Charges financières	16	69	88
Résultat avant impôts		447	415
Charge d'impôts sur le résultat			
Exigibles	17	84	86
Différés	17	26	10
		110	96
Résultat net		337	319
Résultat de base et dilué par action ordinaire	15	6,09	5,66

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

États consolidés du résultat global

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

	2025	2024
Résultat net	337	319
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui pourraient être subséquentement reclassés au résultat net		
(Pertes) gains relatifs à la conversion des états financiers des établissements étrangers	(98)	143
Gains (pertes) relatifs à la conversion des dettes à long terme désignées comme couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers	17	(22)
Variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	(11)	—
Impôts sur la variation de la juste valeur des instruments dérivés désignés comme couverture de flux de trésorerie	3	—
Éléments qui ne seront pas subséquentement reclassés au résultat net		
Variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	3	1
Impôts sur la variation des écarts actuariels sur les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi	(1)	—
	(87)	122
Résultat global	250	441

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Stella-Jones Inc.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024

(en millions de dollars canadiens)

	Note	2025	2024
Flux de trésorerie liés aux			
Activités d'exploitation			
Résultat net		337	319
Ajustements pour			
Amortissements des immobilisations corporelles	7	55	46
Amortissements des actifs au titre du droit d'utilisation	8	68	66
Amortissements des immobilisations incorporelles	9	22	18
Charges financières	16	69	88
Charge d'impôts sur le résultat	17	110	96
Gain sur le règlement d'assurance	24	(28)	—
Autres		(10)	4
		623	637
Variations des éléments du fonds de roulement sans effet de trésorerie			
Créances		34	56
Stocks		85	(82)
Impôts sur le résultat à recouvrer		(4)	—
Autres actifs courants		11	9
Comptes créditeurs et charges à payer		(31)	(40)
		95	(57)
Intérêts versés		(69)	(85)
Impôts sur le résultat payés		(92)	(87)
		557	408
Activités de financement			
Variation nette des facilités de crédit rotatif	11	142	(471)
Produit de la dette à long terme	11	—	568
Remboursement de la dette à long terme	11	(144)	(103)
Remboursement des obligations locatives	8	(66)	(62)
Dividendes sur les actions ordinaires		(68)	(63)
Rachat d'actions ordinaires	15	(90)	(90)
		(226)	(221)
Activités d'investissement			
Acquisition d'entreprises	4	(262)	(4)
Acquisition d'immobilisations corporelles	7	(103)	(132)
Produit de l'assurance des biens	24	28	10
Acquisition d'immobilisations incorporelles	9	(9)	(11)
Produit de cession d'actifs		9	—
		(337)	(137)
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie au cours de l'exercice			
		(6)	50
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice			
		50	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice			
		44	50

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

1 Nature des activités

Stella-Jones Inc. (avec ses filiales, à titre individuel ou collectif, la « Société ») est un chef de file nord-américain dans la fabrication de produits axés sur le soutien aux infrastructures essentielles aux réseaux de distribution et de transport d'électricité, ainsi que l'exploitation et l'entretien des systèmes de transport ferroviaire. La Société fournit aux grandes sociétés de services publics d'électricité du continent des poteaux et des traverses pour poteaux en bois traité, des pylônes en treillis d'acier et des poteaux de transport en acier, ainsi que des traverses de chemin de fer et des poutres en bois traité aux exploitants nord-américains de chemins de fer de catégorie 1, de courtes lignes et de voies ferrées commerciales. La Société soutient aussi les infrastructures avec des produits industriels, notamment du bois d'œuvre pour les ponts ferroviaires, les passages à niveau et la construction, des pilotis pour constructions maritimes, des pieux pour fondations et des produits à base de goudron de houille. La Société se consacre également à la fabrication de bois d'œuvre traité de première qualité et d'accessoires à usage résidentiel qu'elle distribue auprès de détaillants canadiens et américains en vue d'applications extérieures. Une part importante de ce secteur d'activité consiste à desservir une clientèle canadienne par l'entremise de son réseau national de fabrication et de distribution. La Société possède des installations au Canada et aux États-Unis, et elle vend ses produits principalement dans ces deux pays. Son siège social est situé au 3100, boulevard de la Côte-Vertu, à Saint-Laurent, au Québec (Canada). La Société est constituée selon la Loi canadienne sur les sociétés par actions et ses actions ordinaires sont inscrites à la Bourse de Toronto (« TSX ») sous le symbole SJ.

2 Conventions comptables significatives

Mode de présentation

La Société établit ses états consolidés selon les Normes internationales d'information financière publiées par l'*International Accounting Standards Board* (les « normes comptables IFRS »).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil d'administration le 25 février 2026.

Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été préparés selon le principe du coût historique, sauf en ce qui concerne les instruments financiers dérivés et certains passifs non courants qui sont évalués à la juste valeur. La Société a appliqué de manière homogène les mêmes conventions comptables pour toutes les périodes présentées, sauf indication contraire.

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de Stella-Jones Inc. et des filiales que celle-ci contrôle. Tous les soldes et opérations entre ces entreprises ont été éliminés. Toutes les filiales consolidées sont détenues en propriété exclusive. Les filiales importantes comprises dans la structure juridique de la Société sont les suivantes :

Filiale	Société mère	Pays de constitution
Stella-Jones U.S. Holding Corporation	Stella-Jones Inc.	États-Unis
Stella-Jones Corporation	Stella-Jones U.S. Holding Corporation	États-Unis

La Société contrôle une entité lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'elle détient sur celle-ci.

L'existence et l'effet des droits de vote potentiels qui peuvent actuellement être exercés ou convertis sont pris en compte pour évaluer si la Société contrôle une autre entité. Les comptes des filiales sont intégralement consolidés à compter de la date à laquelle la Société obtient le contrôle et cessent de l'être dès que la Société ne détient plus le contrôle.

Acquisition d'entreprises

La Société comptabilise les regroupements d'entreprises selon la méthode de l'acquisition lorsque l'ensemble des activités et des actifs acquis répondent à la définition d'une entreprise et que le contrôle est transféré à la Société. Afin de déterminer si l'ensemble donné des activités et des actifs constitue une entreprise, la Société évalue si l'ensemble des activités et des actifs acquis incluent, au minimum, des entrées et un processus substantiel et si l'ensemble acquis a la capacité de contribuer à la création de sorties.

La contrepartie transférée lors de l'acquisition d'une entreprise consiste en la juste valeur des actifs transférés et des passifs repris. La contrepartie transférée inclut également la juste valeur de tout actif ou passif résultant d'un accord de contrepartie éventuelle. Les actifs identifiables acquis ainsi que les passifs et les passifs éventuels repris lors de l'acquisition d'une entreprise sont évalués initialement à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les frais connexes à l'acquisition sont comptabilisés en charges pour les périodes au cours desquelles les coûts sont engagés.

L'excédent de l'ensemble de la contrepartie transférée, de la juste valeur de toute participation ne donnant pas le contrôle de l'entreprise acquise et de la juste valeur à la date d'acquisition de la participation précédemment détenue dans l'entreprise acquise sur la juste valeur des actifs identifiables acquis et des passifs repris est comptabilisé dans le goodwill. Si le coût d'acquisition est moins élevé que la juste valeur de l'actif net de l'entreprise acquise, l'écart est comptabilisé directement dans l'état consolidé du résultat net, comme profit résultant d'une acquisition à des conditions avantageuses. Lorsque le règlement d'une partie de la contrepartie en espèces est différé, les montants payables dans le futur sont actualisés à leur valeur actuelle à la date de l'acquisition. Le taux d'actualisation utilisé est le taux d'emprunt marginal de la Société, soit le taux d'un emprunt semblable pouvant être obtenu d'un financier indépendant selon des modalités comparables.

La contrepartie conditionnelle est classée dans les capitaux propres ou comme passif financier. Les montants classés comme passif financier sont réévalués ultérieurement à la juste valeur. Toute variation ultérieure de la juste valeur est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net, dans les « Charges financières ».

Les méthodes comptables des filiales ont été modifiées lorsque cela est nécessaire pour les rendre conformes aux méthodes adoptées par la Société.

Conversion des monnaies étrangères

a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les éléments des états financiers de chacune des entités de la Société sont évalués dans la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel l'entité exerce ses activités (la « monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société. Tous les montants ont été arrondis au million le plus proche, sauf indication contraire.

b) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties dans la monnaie fonctionnelle aux taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les ventes et les charges libellées en monnaie étrangère sont converties au cours moyen mensuel. Les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont

évalués au coût sont convertis au cours de change historique. Les actifs et les passifs non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.

Les écarts de change résultant de la conversion sont généralement comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net, au poste « Autres pertes (gains), montant net ». Ils sont différés dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global », s'ils sont relatifs à des couvertures de flux de trésorerie admissibles.

c) Établissements étrangers

Les états financiers des opérations dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle de la Société sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière dans le cas des actifs et des passifs, et au cours moyen mensuel de l'exercice, dans le cas des ventes et des charges. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans les capitaux propres, au poste « Cumul des autres éléments du résultat global ». Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'un établissement étranger sont considérés comme des actifs et passifs d'un établissement étranger et sont convertis au taux de l'état consolidé de la situation financière.

d) Couverture d'un investissement net dans des établissements étrangers

Les écarts de change résultant de la conversion de passifs financiers désignés comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger sont comptabilisés dans les capitaux propres aux autres éléments du résultat global pour autant que la couverture soit efficace. Si la couverture se révèle inefficace, ces écarts de change sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net au poste « Autres pertes (gains), montant net ». Lors de la sortie de l'élément couvert d'un investissement net étranger (la filiale), le montant cumulé comptabilisé dans les capitaux propres doit être reclassé à l'état consolidé du résultat net, car il fait partie du profit ou de la perte résultant de la sortie.

Constatation des produits

La Société vend des produits en bois traité et non traité, des pylônes en treillis d'acier et des poteaux de transport en acier (les « Produits »), ainsi que des services de traitement du bois. Les revenus provenant de la vente de Produits sont comptabilisés lorsque la Société remplit une obligation de prestation en transférant un Produit promis à un client. Les Produits sont considérés transférés lorsque le client obtient le contrôle des Produits, soit aux installations de fabrication de la Société ou à l'établissement du client. On entend par contrôle des Produits la capacité de décider de l'utilisation des Produits et d'en tirer la quasi-totalité des avantages restants.

La Société offre le traitement de produits du bois qui appartiennent à des tierces parties. Les revenus associés à ces services de traitement sont comptabilisés suivant le critère du moment précis, étant donné que les produits du bois doivent être traités rapidement.

Les ventes de Produits peuvent faire l'objet de ristournes sur volumes rétrospectives basées sur les ventes totales sur une période de 12 mois, sujettes à certaines conditions contractuelles. Les revenus provenant de ces ventes sont comptabilisés en fonction du prix indiqué dans le contrat, déduction faite de l'estimation des ristournes. Les ristournes sont estimées et prévues en fonction de l'expérience considérable de la Société, au moyen de la méthode de la valeur attendue, et les revenus ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable qu'un renversement n'aura pas lieu. Un passif est comptabilisé pour les ristournes prévues en fonction des ventes réalisées jusqu'à la fin de la période de présentation de l'information financière.

Les ventes de Produits peuvent également faire l'objet de rabais rétrospectifs basés sur les ventes totales sur une période de 12 mois, sujets à certaines conditions contractuelles. Les revenus provenant de ces ventes sont comptabilisés en fonction du prix de vente moyen prévu pour la période donnée. Les rabais sont estimés et prévus en fonction de

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

l'expérience accumulée, au moyen de la méthode de la valeur attendue, et les revenus ne sont comptabilisés que s'il est hautement probable que les conditions contractuelles seront remplies. Le prix contractuel est facturé au client et un passif est comptabilisé aux fins d'ajustement au prix moyen.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués des fonds en caisse, des soldes bancaires et de placements à court terme liquides dont l'échéance initiale est d'au plus trois mois.

Créances

Les créances clients représentent les montants que doivent les clients en contrepartie des produits vendus ou pour des services rendus dans le cadre de l'activité courante. Les créances clients sont classées comme actifs courants si le paiement est exigible dans 12 mois ou moins. Les créances clients sont initialement comptabilisées à la juste valeur et, par la suite, mesurées au coût amorti, déduction faite de la provision pour les pertes de crédit attendues.

Stocks

Les stocks de matières premières sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette. Les produits finis sont évalués au plus faible du coût moyen pondéré et de la valeur de réalisation nette et comprennent les coûts des matières premières et les autres coûts directs ainsi que les frais généraux de fabrication. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé, diminué des coûts nécessaires pour réaliser la vente.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts d'emprunt engagés au cours de la période de construction, diminué du cumul des amortissements et de la dépréciation. La Société ventile le montant initialement comptabilisé pour une immobilisation corporelle en ses parties principales et amortit séparément chacune de ces parties. L'amortissement est calculé selon le mode linéaire en utilisant des taux basés sur la durée d'utilité estimative des actifs.

Actifs	Durée d'utilité
Immeubles	7 à 60 ans
Équipement de production	5 à 60 ans
Matériel roulant	3 à 20 ans
Matériel de bureau	2 à 10 ans

Les valeurs résiduelles et la durée d'utilité des immobilisations corporelles sont revues à la fin de chaque période de présentation de l'information financière et ajustées, le cas échéant. La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes ».

Charges financières

Les charges financières comprennent les dépenses d'intérêts sur la dette à long terme et sur les obligations locatives, ainsi que les autres frais financiers. Les charges financières sont comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net de la période au cours de laquelle elles sont engagées.

Contrats de location

La Société loue certaines immobilisations corporelles et comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et un passif à la date de début du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation représentent le droit d'utiliser un actif sous-jacent pour la durée du contrat de location, et les passifs connexes représentent l'obligation d'effectuer les paiements de loyer découlant du contrat de location. Les actifs au titre du droit d'utilisation et les passifs connexes sont comptabilisés à la date de début du contrat de location en fonction de la valeur actualisée des paiements de loyer sur la durée du contrat de location, actualisée au moyen du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, si ce taux ne peut être déterminé facilement, du taux d'emprunt marginal de la Société. Les options de renouvellement et de résiliation sont incluses dans les modalités du contrat de location lorsqu'il est raisonnablement certain qu'elles seront exercées.

Les paiements de loyer comprennent les paiements fixes, y compris les paiements fixes en substance, le prix d'exercice en vertu d'une option d'achat que la Société est raisonnablement certaine d'exercer, les paiements de loyer dans une période de renouvellement facultative que la Société est raisonnablement certaine d'exercer et des pénalités pour résiliation anticipée d'un bail si la Société est raisonnablement certaine de résilier. Chaque paiement de loyer est réparti entre le passif et les charges financières. La composante intérêts des charges financières est imputée à l'état consolidé du résultat net sur la durée du contrat de location de manière à produire un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant du passif pour chaque période.

L'actif au titre du droit d'utilisation est ensuite amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire à partir de la date de début jusqu'à la fin de la durée du contrat de location, à moins qu'il existe une certitude raisonnable que la Société obtiendra la propriété d'ici la fin de la durée du contrat de location ou exercera l'option d'achat. Dans ce cas, l'actif au titre du droit d'utilisation sera amorti sur la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, conformément à la méthode d'amortissement que la Société adopte pour les immobilisations corporelles. La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes » et au poste « Frais de vente et d'administration ».

La Société a choisi d'appliquer la mesure de simplification de ne pas comptabiliser les actifs au titre de droits d'utilisation et les obligations locatives pour les contrats de locations à court terme dont la durée est inférieure à 12 mois et les contrats de location dont le bien sous-jacent est de faible valeur. Les paiements liés aux contrats de location à court terme et aux actifs de faible valeur sont imputés à l'état consolidé du résultat net selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée sont constatées au coût et amorties sur leur durée d'utilité. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont enregistrées au coût et ne sont pas amorties. Le mode d'amortissement ainsi que l'estimation de la durée d'utilité des immobilisations incorporelles sont révisés sur une base annuelle.

Actifs	Mode	Durée d'utilité
Relations clients	Amortissement linéaire	10 à 12 ans
Relations clients	Amortissement dégressif	4 % à 20 %
Progiciels	Amortissement linéaire	5 à 10 ans
Enregistrement de la créosote	Non applicable	Indéterminée

Les coûts de développement qui sont directement attribuables à la conception, au développement, à la mise en œuvre et aux tests de produits progiciels identifiables sont comptabilisés comme progiciels si certains critères sont remplis,

notamment la faisabilité technique, l'intention et la capacité de développer et d'utiliser le progiciel pour générer des avantages économiques futurs probables; sinon, ils sont passés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les coûts de configuration ou de personnalisation dans le cadre d'accords d'infonuagique qui ne satisfont pas aux critères de capitalisation sont passés en charges et comptabilisés à l'état consolidé du résultat net. Les coûts directement attribuables qui sont capitalisés comprennent les coûts liés aux progiciels et les coûts de développement des employés et des tierces parties.

La charge d'amortissement est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net, au poste « Coût des ventes » et au poste « Frais de vente et d'administration ».

L'enregistrement de la créosote est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent une dépréciation possible.

Goodwill

Le goodwill n'est pas amorti et fait l'objet d'un test de dépréciation annuel ou plus fréquemment lorsqu'il existe des indices d'une dépréciation possible. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas reprises. Pour les besoins du test de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie (les « UGT ») ou à des groupes d'UGT qui devraient bénéficier du regroupement d'entreprises ayant créé le goodwill. La Société définit les UGT comme étant soit les usines spécialisées dans le traitement des produits destinés aux sociétés de services publics et du bois résidentiel - États-Unis, les usines spécialisées dans le traitement du bois résidentiel - Canada, et les usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer.

Dépréciation

Les actifs non financiers à durée d'utilité déterminée, comme les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilité déterminée, font l'objet de tests de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Les actifs non courants qui ne sont pas amortis font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ou plus fréquemment si les événements ou les circonstances le justifient. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs sont regroupés de manière à former le plus petit regroupement identifiable qui génère des flux de trésorerie indépendants de ceux générés par d'autres actifs (UGT).

Une perte de valeur est constatée lorsque la valeur recouvrable de l'actif est inférieure à la valeur comptable. La valeur recouvrable est le montant le plus élevé de la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de la vente et de sa valeur d'utilité (soit la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs attendus de l'actif ou de l'UGT concernée).

Les actifs non financiers autres que le goodwill qui ont subi une dépréciation font l'objet d'un examen en vue d'une reprise possible lorsque les événements ou les circonstances le justifient.

Provisions

Les provisions relatives à la restauration des sites, ainsi que les autres provisions, sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant peut être évalué de façon fiable. Lorsqu'il est attendu que la totalité ou une partie de la dépense nécessaire à l'extinction d'une provision sera remboursée par une autre partie, le remboursement est inscrit comme un actif distinct à l'état consolidé de la situation financière seulement si l'entité a la quasi-certitude de recevoir ce remboursement.

Les provisions sont évaluées à la valeur actualisée des dépenses attendues que l'on pense nécessaires pour éteindre l'obligation. Cette valeur actualisée est établie au moyen d'un taux avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. L'augmentation de la provision résultant de l'écoulement du temps est comptabilisée dans les « Charges financières ».

La Société considère comme partie courante des provisions une obligation dont le règlement est prévu à l'intérieur des 12 prochains mois.

Obligations liées à la restauration de sites

Les obligations liées à la restauration de sites sont liées à la valeur actualisée des dépenses futures estimatives associées aux obligations de restauration de certaines propriétés. La Société examine régulièrement les dépenses estimatives futures liées à la restauration de sites et comptabilise les révisions et les charges de désactualisation relatives aux obligations actuelles au poste « Autres pertes (gains), montant net », à l'état consolidé du résultat net.

L'obligation est réévaluée, à chaque date de clôture, pour tenir compte des changements des taux d'actualisation et de l'estimation des montants, de la durée et des coûts du travail devant être effectué.

Impôts sur le résultat

La charge d'impôts sur le résultat pour l'exercice correspond à l'impôt à payer sur le bénéfice imposable de l'exercice considéré selon le taux d'impôt applicable dans chaque pays, ajusté pour tenir compte de la variation des actifs et des passifs d'impôt différé attribuables aux différences temporaires et aux pertes fiscales non utilisées.

La charge d'impôt exigible est calculée en fonction des lois fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture dans les pays où la Société exerce ses activités et génère des bénéfices imposables. La direction évalue périodiquement les positions prises dans les déclarations de revenus à l'égard de situations pour lesquelles la réglementation fiscale applicable est susceptible d'interprétation. La Société constitue au besoin des provisions en fonction des montants qu'elle s'attend à payer aux administrations fiscales.

L'impôt différé est comptabilisé selon la méthode du report variable, pour les différences temporaires entre la base fiscale des actifs et des passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, un passif d'impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale du goodwill. De plus, un impôt différé n'est pas comptabilisé s'il est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice fiscal. L'impôt différé est déterminé au moyen des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont l'application est attendue lorsque l'actif d'impôt différé sera réalisé ou que le passif d'impôt différé sera réglé.

Les actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que s'il est probable que la Société disposera de montants imposables futurs auxquels les différences temporaires et pertes pourront être imputées.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé à l'état consolidé du résultat net, sauf s'il porte sur des éléments comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, auquel cas l'impôt est aussi comptabilisé dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres, respectivement.

Avantages postérieurs à l'emploi

Régimes de retraite à prestations définies

La Société comptabilise les obligations et les coûts connexes des régimes de retraite à prestations définies, déduction faite des actifs des régimes. Le coût des prestations de retraite gagnées par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode des unités de crédit projetées et les meilleures estimations de la direction à l'égard du rendement des placements, de l'indexation des salaires, de l'âge de retraite des employés et des taux d'actualisation relatifs aux obligations. Les coûts des services passés sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsqu'ils sont engagés. Les réévaluations, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement réel des actifs du régime (excluant la composante coût financier) et la variation, le cas échéant, de l'effet du plafond de l'actif, sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global. Ces montants sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes suivantes.

Autre programme d'avantages postérieurs à l'emploi

La Société offre un programme d'avantages postérieurs à l'emploi à certains retraités. Pour avoir droit à ces avantages, l'employé doit habituellement demeurer en service jusqu'à l'âge de la retraite et travailler durant une période minimale. Les coûts prévus de ces avantages sont comptabilisés à partir de la date à laquelle les services rendus par le membre du personnel ont commencé à générer des droits aux prestations en vertu du régime jusqu'à la date à laquelle des services supplémentaires rendus par le membre du personnel ne généreront pas un montant significatif de droits aux prestations supplémentaires. Le coût des avantages futurs gagnés par les employés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service, à partir des hypothèses économiques et démographiques les plus probables émises par la direction. Les écarts actuariels découlant des écarts entre les résultats et les prévisions et des changements d'hypothèses actuarielles sont imputés ou portés au crédit des autres éléments du résultat global de la période au cours de laquelle ils surviennent et sont comptabilisés immédiatement aux résultats non distribués, sans être reclassés à l'état consolidé du résultat net des périodes suivantes.

Paielements fondés sur des actions

La Société gère des régimes de rémunération fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres ou en trésorerie, aux termes desquels elle reçoit des services d'employés et d'administrateurs non-membres de la direction en contrepartie d'instruments de capitaux propres de la Société ou de paiements en trésorerie. La rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres comprend les options sur actions, des unités d'actions incessibles (« UANI ») et des unités d'actions incessibles liées au rendement (« UANR »). La rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie inclut des unités d'actions incessibles (« UAI »), des unités d'actions liées au rendement (« UAR ») et des unités d'actions différées (« UAD »).

Rémunération fondée sur des actions réglée en instruments de capitaux propres

La Société comptabilise les options sur actions selon la méthode de la juste valeur. Selon cette méthode, la charge de rémunération pour les options attribuées est évaluée à la juste valeur à la date de l'attribution selon le modèle d'évaluation de Black-Scholes, et elle est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur la période d'acquisition des droits des options attribuées, le crédit correspondant étant porté au surplus d'apport. Chaque tranche d'une attribution de rémunération fondée sur des actions dont l'acquisition est graduelle est considérée comme une attribution distincte assortie d'une date d'acquisition et d'une juste valeur différentes. Toute contrepartie payée lors de l'exercice des options sur actions est créditée au capital-actions et la charge de rémunération correspondante est comptabilisée au surplus d'apport.

La Société a des attributions à régler en instruments de capitaux propres, des UANI et des UANR, évaluées à leur juste valeur en fonction du cours de l'action de la Société à la date d'attribution. La charge de rémunération, ajustée en

fonction des estimations portant sur l'atteinte des indicateurs de performance, le cas échéant, est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur les périodes d'acquisition des droits, avec une augmentation correspondante du surplus d'apport, selon une méthode linéaire. Lorsque les UANI et UANR sont annulées en raison d'un manquement d'un employé de satisfaire aux conditions de service, les dépenses antérieurement comptabilisées en rapport avec ces unités sont renversées à la date de l'annulation.

Rémunération fondée sur des actions réglée en trésorerie

La Société a des attributions à régler en trésorerie, soit des UAI, des UAR et des UAD qui sont initialement évaluées à la juste valeur au moyen d'un modèle d'évaluation des options. Jusqu'au règlement du passif, sa juste valeur est réévaluée à chaque date de clôture et les variations de la juste valeur sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net. La charge de rémunération, ajustée en fonction des estimations portant sur l'atteinte des indicateurs de performance, le cas échéant, est comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net sur les périodes d'acquisition des droits, en fonction de la juste valeur à la clôture de chaque période. Lorsque les UAI et UAR sont annulées en raison d'un manquement d'un employé de satisfaire aux conditions de service, les dépenses antérieurement comptabilisées en rapport avec ces unités sont renversées à la date de l'annulation.

Instruments financiers

La Société comptabilise un actif financier ou un passif financier dans son état consolidé de la situation financière lorsqu'elle devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument. Lors de la comptabilisation initiale, la Société évalue un actif financier ou un passif financier à sa juste valeur majorée ou minorée, dans le cas d'un actif financier ou d'un passif financier qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de cet actif financier ou de ce passif financier.

Actifs financiers

La Société classera les actifs financiers comme étant évalués ultérieurement au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ou à la juste valeur par le biais du résultat net, en fonction de son modèle économique pour la gestion de l'actif financier et des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Les trois catégories se définissent comme suit :

- a) Coût amorti – un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies :
 - la détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique ayant pour objectif de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels; et
 - les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.
- b) Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – les actifs financiers sont classés et évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers, lorsque ces flux de trésorerie correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.
- c) Juste valeur par le biais du résultat net – les actifs financiers dont la détention ne s'inscrit pas dans l'un des deux modèles économiques mentionnés aux points a) et b) sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Lorsque la Société change de modèle économique pour la gestion des actifs financiers, elle doit reclasser tous les actifs financiers touchés.

Les actifs financiers de la Société se composent de trésorerie et équivalents de trésorerie, de créances et d'instruments financiers dérivés. La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les créances sont évalués au coût amorti.

Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Les instruments financiers dérivés qui sont désignés comme instruments de couverture sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un actif financier est décomptabilisé lorsque la Société a transféré ses droits de recevoir des flux de trésorerie découlant de l'actif et la Société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à l'actif ou lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration.

Si un transfert d'une créance client entraîne la décomptabilisation de l'actif, le produit en trésorerie correspondant est classé à titre de flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

Passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les comptes créditeurs et charges à payer, la dette à long terme et les instruments financiers dérivés. Les comptes créditeurs et charges à payer et la dette à long terme sont évalués au coût amorti. Les instruments financiers dérivés qui ne sont pas désignés comme instruments de couverture sont initialement comptabilisés à la juste valeur et sont réévalués à chaque date de clôture, et tout changement est comptabilisé dans le résultat net. Après la comptabilisation initiale, une entité ne peut reclasser aucun passif financier.

Un passif financier est décomptabilisé lorsque les obligations contractuelles auxquelles il est lié sont acquittées ou annulées ou lorsqu'elles arrivent à échéance. Un passif financier est également décomptabilisé lorsque les termes contractuels sont modifiés et que les flux de trésorerie associés sont substantiellement différents, ce qui entraîne la comptabilisation d'un nouveau passif financier à la juste valeur, basée sur les termes contractuels modifiés. La différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la considération payée est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Dépréciation

La Société évalue de façon prospective les pertes de crédit attendues associées à ses actifs financiers comptabilisés au coût amorti. La méthode de dépréciation appliquée ne sera pas la même si le risque de crédit a augmenté de façon importante. Pour les créances clients, la Société applique la méthode simplifiée permise par IFRS 9, *Instruments financiers*, qui exige que les pertes de crédit attendues pour la durée de vie soient comptabilisées dès la comptabilisation initiale des créances.

Transactions de couverture

Dans le cadre de sa stratégie de couverture, la Société envisage le recours à des instruments financiers dérivés comme des contrats de change à terme afin de limiter son exposition au risque de variation des entrées de trésorerie liées aux ventes en dollars américains. Elle envisage également des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire l'incidence des variations de taux d'intérêt sur sa dette à long terme. À la désignation initiale d'une relation de couverture, la Société consigne une documentation structurée décrivant les objectifs en matière de gestion des risques et de stratégie de couverture justifiant la transaction ainsi que la relation entre l'instrument de couverture et l'élément couvert. Ces instruments financiers dérivés sont traités comme des couvertures de flux de trésorerie à des fins comptables et sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

La partie efficace des variations de la juste valeur des instruments dérivés qui sont désignés et qui se qualifient comme couvertures de flux de trésorerie est comptabilisée aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Le gain ou la perte lié à la partie inefficace est comptabilisé immédiatement à l'état consolidé du résultat net, au poste « Autres pertes (gains), montant net ».

Lorsque des contrats à terme sont utilisés comme couverture de transactions prévues, la Société ne désigne généralement comme instrument de couverture que la variation de la juste valeur de l'élément prix au comptant du contrat à terme. Le gain ou la perte liés à la partie efficace de la variation de l'élément prix au comptant de contrats à terme sont comptabilisés aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. La variation de l'élément à terme du contrat qui est lié à l'élément couvert est comptabilisée aux capitaux propres, dans la réserve pour coûts de couverture dans les autres éléments du résultat global. Dans certains cas, la Société peut désigner comme instrument de couverture la totalité de la variation de la juste valeur du contrat à terme (y compris les points à terme). Dans ces cas, le gain ou la perte liés à la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés aux capitaux propres, dans la réserve de couverture de flux de trésorerie. Les montants cumulés dans les capitaux propres sont reclassés dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

Lorsqu'un instrument de couverture vient à échéance ou est vendu ou résilié, ou lorsqu'une couverture ne satisfait plus aux critères de la comptabilité de couverture, tout gain ou perte cumulé différé et tout coût de couverture différé dans les capitaux propres à ce moment demeure dans les capitaux propres jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Si la Société ne s'attend plus à ce que la transaction prévue se réalise, le gain ou la perte cumulé et les coûts de couverture différés qui ont été comptabilisés dans les capitaux propres sont immédiatement reclassés à l'état consolidé du résultat net.

Résultat par action

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société pour l'exercice par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice, ajusté pour tenir compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les UANI, les UANR et les options d'achat d'actions.

Information sectorielle

Les secteurs d'exploitation sont présentés de la même manière que l'information interne est fournie au principal décideur de l'exploitation. Le principal décideur de l'exploitation, qui est responsable de l'affectation des ressources et de l'évaluation de la performance de ces secteurs, a été identifié comme étant l'équipe de haute direction, laquelle prend les décisions stratégiques et opérationnelles.

Normes comptables non encore adoptées

Les modifications et la nouvelle norme suivantes ont été publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB ») et n'ont pas encore été adoptées lors de la préparation des états financiers consolidés.

Modifications des normes IFRS 9 et IFRS 7

En mai 2024, l'IASB a publié le document Modifications touchant le classement et l'évaluation des instruments financiers, qui a modifié IFRS 9 et IFRS 7 afin d'apporter des précisions sur les circonstances dans lesquelles un actif financier ou un passif financier est comptabilisé et décomptabilisé et afin d'introduire un choix de méthode comptable

pour la décomptabilisation des passifs financiers réglés au moyen d'un système de paiement électronique avant la date de règlement. Les modifications clarifient également le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques liées aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (« ESG »), des prêts sans recours et des instruments liés par contrat, en plus d'introduire des obligations d'information relativement aux instruments financiers assortis de clauses conditionnelles et aux instruments de capitaux propres classés à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, mais une application anticipée est permise. Ces modifications ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

Présentation et informations à fournir dans les états financiers – IFRS 18

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18, Présentation et informations à fournir dans les états financiers, qui remplace IAS 1, Présentation des états financiers. IFRS 18 introduit trois types de nouvelles exigences visant à améliorer la présentation des informations fournies par les entreprises en matière de performance financière afin que les investisseurs disposent d'une meilleure base d'analyse et de comparaison des entreprises :

- amélioration de la comparabilité de l'état du résultat net en introduisant trois catégories distinctes de produits et de charges (exploitation, investissement et financement) et en imposant à toutes les entreprises de fournir de nouveaux sous-totaux, dont le résultat d'exploitation;
- amélioration de la transparence des indicateurs de performance définis par la direction en exigeant des entreprises de fournir des explications sur ces indicateurs qui leur sont propres et qui sont présentés dans l'état du résultat net; et
- indications plus pertinentes sur la manière dont les entreprises regroupent les informations dans les états financiers et sur la question de savoir si les informations sont à fournir dans les états financiers de base ou si elles doivent être ventilées dans les notes annexes.

IFRS 18 entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, mais une application anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de cette nouvelle norme sur ses états financiers consolidés.

3 Estimations comptables critiques et jugements importants

Pour préparer les états financiers consolidés conformément aux normes comptables IFRS, la direction doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs ainsi que sur la présentation d'actifs et de passifs éventuels à la date des états financiers, de même que sur les montants des ventes et des charges de la période visée. Les éléments importants qui font l'objet d'estimations et d'hypothèses comprennent la durée d'utilité estimative des actifs, la recouvrabilité des actifs non courants et du goodwill ainsi que la détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris dans le cadre d'une acquisition d'entreprise. La direction fait également des estimations et des hypothèses dans le cadre d'une acquisition d'entreprise, principalement en ce qui concerne les prévisions des ventes, les prévisions des marges et le taux d'actualisation. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations et l'écart peut être important. Les estimations sont revues périodiquement et, si nécessaire, des ajustements sont comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net dès qu'ils sont déterminés.

4 Acquisition d'entreprises

a) Le 7 mai 2025, la Société a finalisé l'acquisition de Locweld Inc. (« Locweld »), une entreprise qui œuvre à la conception et la fabrication de pylônes en treillis d'acier et de poteaux de transport en acier. La contrepartie totale de l'acquisition a consisté en un prix d'achat de 58 millions \$, sur une base sans endettement, auquel s'ajoute un ajustement du fonds de roulement et une contrepartie conditionnelle à l'atteinte de certains objectifs. Le décaissement à la date d'acquisition s'est élevé à 48 millions \$, excluant des frais liés à l'acquisition de deux millions \$, comptabilisés

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

dans l'état consolidé du résultat net au poste « Frais de vente et d'administration ». Par l'entremise de cette acquisition, la Société s'est établie sur le marché des structures de transport en acier.

À la date de clôture, la Société n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net et du goodwill acquis. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris est basée sur les meilleures estimations de la direction ainsi que sur l'information disponible au moment de préparer ces états financiers consolidés. La détermination de la juste valeur sera complétée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et par conséquent, certains changements significatifs pourraient être apportés, principalement en ce qui concerne les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et les passifs d'impôt différé. Dans le cas où de nouvelles informations obtenues à propos de faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition identifient des ajustements aux montants ci-dessous, ou des provisions additionnelles qui existaient à la date d'acquisition, la comptabilisation de l'acquisition sera révisée.

Le tableau suivant présente un résumé préliminaire des actifs acquis, des passifs repris et de la contrepartie transférée à la juste valeur à la date d'acquisition.

(Montants en millions de dollars canadiens)	
Actifs acquis	
Créances	36
Stocks	16
Autres actifs courants	8
Immobilisations corporelles	39
Immobilisations incorporelles	9
	108
Passifs repris	
Comptes créditeurs et charges à payer	(23)
Impôts sur le résultat à payer	(3)
Dette à long terme et effets à payer	(22)
Provisions et autres passifs non courants	(7)
Passifs d'impôt différé	(6)
Total des actifs nets identifiables acquis	47
Trésorerie à la date d'acquisition	48
Paiement de la dette à long terme et des effets à payer	(22)
Contrepartie conditionnelle	5
Contrepartie différée	16
Contrepartie transférée aux actionnaires	47

La Société a accepté de verser à certains actionnaires vendeurs une contrepartie complémentaire pouvant atteindre sept millions \$, sous réserve de l'atteinte d'objectifs financiers spécifiques au cours d'une période ultérieure. La juste valeur de cette contrepartie conditionnelle de cinq millions \$ a été estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus. Ces estimations ont été basées sur un taux d'actualisation de 10 %.

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 36 millions \$, considérés comme recouvrables à la date d'acquisition.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

L'évaluation des immobilisations incorporelles, effectuée par la Société, a notamment permis d'identifier des relations clients, d'une durée d'utilité de 10 ans. Les hypothèses importantes utilisées dans la détermination des immobilisations incorporelles, telles que définies par la direction, incluent la croissance des ventes d'une année sur l'autre, le taux d'actualisation et la marge sur le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles.

Durant la période allant du 7 mai 2025 au 31 décembre 2025, les ventes et le résultat net de Locweld étaient respectivement de 54 millions \$ et de six millions \$.

b) Le 5 novembre 2025, la Société a acquis les actifs de Brooks Manufacturing Co. (« Brooks »), fabricant de traverses en bois traité pour réseaux de distribution et de composants de structures de transport d'électricité. Le montant total de la transaction s'élevait à 198 millions \$ (140 millions \$ US), auxquels s'ajoutait un ajustement du fonds de roulement. Le décaissement à la clôture s'est élevé à 198 millions \$, excluant des frais d'acquisition d'un million de dollars, comptabilisés dans l'état consolidé du résultat net sous la rubrique « Frais de vente et d'administration ». Grâce à cette acquisition, la Société a élargi sa gamme de produits afin de mieux servir les services publics en Amérique du Nord.

À la date de clôture, la Société n'avait pas finalisé la répartition du prix d'achat sur la juste valeur des éléments identifiables de l'actif net et du goodwill acquis. La détermination de la juste valeur des actifs acquis et des passifs repris est basée sur les meilleures estimations de la direction ainsi que sur l'information disponible au moment de préparer ces états financiers consolidés. La détermination de la juste valeur sera complétée dans les 12 mois suivant la date d'acquisition et par conséquent, certains changements importants pourraient être apportés, principalement en ce qui concerne les immobilisations corporelles, les immobilisations incorporelles et le goodwill. Dans le cas où de nouvelles informations obtenues à propos de faits et circonstances qui existaient à la date d'acquisition identifient des ajustements aux montants ci-dessous, ou des provisions additionnelles qui existaient à la date d'acquisition, la comptabilisation de l'acquisition sera révisée.

Le tableau suivant présente un résumé préliminaire des actifs acquis, des passifs repris et de la contrepartie transférée à leur juste valeur à la date d'acquisition. La transaction initiale a été effectuée en dollars américains et convertie en dollars canadiens à la date d'acquisition.

(Montants en millions de dollars canadiens)

Actifs acquis

Créances	10
Stocks	23
Immobilisations corporelles	41
Immobilisations incorporelles	83
Goodwill	48
Actifs d'impôt différé	2
	207

Passifs repris

Comptes créditeurs et charges à payer	(1)
Impôts sur le résultat à payer	(1)
Provisions et autres passifs non courants	(7)

Total des actifs nets identifiables acquis	198
---	------------

Trésorerie à la date d'acquisition	198
------------------------------------	-----

Contrepartie transférée	198
--------------------------------	------------

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Les créances clients comprennent les montants contractuels bruts exigibles de 10 millions \$, considérés comme recouvrables à la date d'acquisition.

L'évaluation des immobilisations incorporelles, effectuée par la Société, a notamment permis d'identifier des relations clients, d'une durée d'utilité de 10 ans. Les hypothèses importantes utilisées dans la détermination des immobilisations incorporelles, telles que définies par la direction, incluent la croissance des ventes d'une année sur l'autre, le taux d'actualisation et la marge sur le résultat d'exploitation avant amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles. Aux fins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à une UGT définie comme les usines spécialisées dans le traitement des produits destinés aux sociétés de services publics et du bois d'œuvre résidentiel - États-Unis.

Au cours de la période du 5 novembre 2025 au 31 décembre 2025, les ventes et le bénéfice net de Brooks se sont élevés respectivement à 12 millions \$ et à deux millions \$.

5 Créances

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Créances clients	238	247
Moins : Provision pour les pertes de crédit attendues	(1)	(1)
Créances clients	237	246
Autres créances	25	31
	262	277

Le classement par échéance des créances clients s'établit comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Courantes	190	202
En souffrance - de 1 à 30 jours	15	17
En souffrance - de 31 à 60 jours	16	9
En souffrance - de plus de 60 jours	17	19
	238	247

Dans le cours normal des affaires, la Société a conclu, avec certaines institutions financières, des facilités qui lui permettent de vendre, sans recours de crédit, des créances clients admissibles aux institutions financières concernées.

6 Stocks

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Matières premières	980	1 047
Produits finis	673	712
	1 653	1 759

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

7 Immobilisations corporelles

(Montants en millions de dollars canadiens)	Terrains	Immeubles	Équipement de production	Matériel roulant	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2024						
Coût	76	202	823	44	19	1 164
Cumul des amortissements	—	(43)	(179)	(23)	(13)	(258)
Valeur comptable nette	76	159	644	21	6	906
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Valeur comptable nette d'ouverture	76	159	644	21	6	906
Entrées	3	44	83	4	—	134
Sorties / dépréciation	—	—	(4)	(1)	—	(5)
Reclassement entre catégories	—	4	(4)	—	—	—
Dotation aux amortissements	—	(7)	(33)	(5)	(1)	(46)
Écarts de change	4	11	43	1	—	59
Valeur comptable nette de clôture	83	211	729	20	5	1 048
Au 31 décembre 2024						
Coût	83	265	950	48	19	1 365
Cumul des amortissements	—	(54)	(221)	(28)	(14)	(317)
Valeur comptable nette	83	211	729	20	5	1 048
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025						
Valeur comptable nette d'ouverture	83	211	729	20	5	1 048
Acquisition d'entreprises	29	19	32	—	—	80
Entrées	2	35	46	4	3	90
Sorties / dépréciation	(1)	(2)	(4)	(3)	—	(10)
Dotation aux amortissements	—	(9)	(40)	(5)	(1)	(55)
Écarts de change	(3)	(8)	(26)	—	—	(37)
Valeur comptable nette de clôture	110	246	737	16	7	1 116
Au 31 décembre 2025						
Coût	110	307	990	45	22	1 474
Cumul des amortissements	—	(61)	(253)	(29)	(15)	(358)
Valeur comptable nette	110	246	737	16	7	1 116

Au 31 décembre 2025, quatre millions \$ sont inclus dans les comptes créditeurs et charges à payer pour les acquisitions d'immobilisations corporelles (dix millions \$ au 31 décembre 2024).

Au 31 décembre 2025, 23 millions \$ (immeubles – trois millions \$ et équipement de production – 20 millions \$) d'immobilisations corporelles sont en cours de construction et ne sont pas encore soumis à amortissement (110 millions \$ au 31 décembre 2024 (immeubles – 51 millions \$ et équipement de production – 59 millions \$)).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

8 Contrats de location

Les états consolidés de la situation financière présentent les montants suivants, en relation aux contrats de location :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actifs au titre du droit d'utilisation		
Matériel roulant	208	245
Terrains	76	62
Autres actifs	4	4
	288	311
Obligations locatives		
Obligations locatives courantes	63	64
Obligations locatives non courantes	240	259
	303	323

Le tableau qui suit présente un rapprochement des actifs au titre du droit d'utilisation, qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

Actifs au titre du droit d'utilisation				
(Montants en millions de dollars canadiens)	Matériel roulant	Terrains	Autres actifs	Total
Au 1^{er} janvier 2024	227	54	4	285
Ajouts	58	18	—	76
Résiliations	(1)	(4)	—	(5)
Amortissements	(56)	(9)	(1)	(66)
Réévaluation	—	1	1	2
Écarts de change	17	2	—	19
Au 31 décembre 2024	245	62	4	311
Ajouts	33	1	—	34
Résiliations	(2)	—	—	(2)
Amortissements	(59)	(8)	(1)	(68)
Réévaluation	1	22	1	24
Écarts de change	(10)	(1)	—	(11)
Au 31 décembre 2025	208	76	4	288

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Le tableau qui suit présente un rapprochement des obligations locatives, qui figurent dans les états consolidés de la situation financière, pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

Obligations locatives				
(Montants en millions de dollars canadiens)	Matériel roulant	Terrains	Autres actifs	Total
Au 1^{er} janvier 2024	232	58	4	294
Paiements exigibles aux termes des contrats de location	(62)	(10)	(1)	(73)
Charges financières	8	3	—	11
Ajouts	58	18	—	76
Résiliations	(1)	(5)	—	(6)
Réévaluation	—	1	1	2
Écarts de change	17	2	—	19
Au 31 décembre 2024	252	67	4	323
Paiements exigibles aux termes des contrats de location	(66)	(10)	(1)	(77)
Charges financières	8	3	—	11
Ajouts	33	1	—	34
Résiliations	(2)	—	—	(2)
Réévaluation	1	22	1	24
Écarts de change	(9)	(1)	—	(10)
Au 31 décembre 2025	217	82	4	303

La Société loue du matériel roulant (de l'équipement mobile, des véhicules routiers et des wagons de train), des terrains et d'autres actifs. Les contrats de location sont normalement conclus pour des périodes fixes de un à 10 ans et peuvent être assortis d'options de prolongation qui sont prises en compte s'il y a une certitude raisonnable que l'option sera exercée. Les options de prolongation et de résiliation permettent d'optimiser la flexibilité opérationnelle dans la gestion des contrats. La plupart de ces options ne peuvent être exercées que par la société et non par le bailleur.

Les dispositions des contrats de location sont négociées sur une base individuelle et contiennent une grande variété de conditions. Les contrats de location n'imposent pas d'engagements, mais les actifs loués ne peuvent pas être utilisés pour garantir des emprunts.

9 Immobilisations incorporelles et goodwill

La valeur comptable nette des immobilisations incorporelles et du goodwill se présente comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Immobilisations incorporelles					Goodwill
	Relations clients	Enregistrement de la créosote	Progiciels	Autres	Total	
Au 1^{er} janvier 2024						
Coût	181	41	61	18	301	375
Cumul des amortissements	(101)	—	(20)	(11)	(132)	—
Valeur comptable nette	80	41	41	7	169	375
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2024						
Valeur comptable nette d'ouverture	80	41	41	7	169	375
Entrées	—	—	9	1	10	—
Dotation aux amortissements	(10)	—	(7)	(1)	(18)	—
Écarts de change	6	3	—	—	9	31
Valeur comptable nette de clôture	76	44	43	7	170	406
Au 31 décembre 2024						
Coût	195	44	67	19	325	406
Cumul des amortissements	(119)	—	(24)	(12)	(155)	—
Valeur comptable nette	76	44	43	7	170	406
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2025						
Valeur comptable nette d'ouverture	76	44	43	7	170	406
Acquisition d'entreprises	93	—	—	—	93	48
Entrées	—	—	8	1	9	—
Dotation aux amortissements	(12)	—	(9)	(1)	(22)	—
Écarts de change	(5)	(2)	—	—	(7)	(20)
Valeur comptable nette de clôture	152	42	42	7	243	434
Au 31 décembre 2025						
Coût	278	42	68	17	405	434
Cumul des amortissements	(126)	—	(26)	(10)	(162)	—
Valeur comptable nette	152	42	42	7	243	434

Les relations clients comprennent des ententes à long terme avec certains clients et les relations d'affaires existantes. Le coût d'acquisition a été établi en fonction des avantages futurs associés à ces relations.

Tests de dépréciation du goodwill

Aux fins du test de dépréciation, le goodwill est attribué à des UGT qui reflètent la façon dont est effectué le suivi pour les besoins de gestion interne.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

La valeur recouvrable d'une UGT repose sur le calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente. L'évaluation de la juste valeur est classée au niveau 3 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur, basée sur les données dans la technique d'évaluation utilisée. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des revenus et des charges les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans sont basées sur un taux de croissance ne dépassant pas la croissance du produit intérieur brut des pays concernés et supposent des taux de deux pour cent pour une période indéfinie. Les projections de flux de trésorerie après impôt sont actualisées selon un taux d'actualisation après impôt effectif de 8 %, basé sur des données antérieures et un coût moyen pondéré du capital au sein de l'industrie. Les hypothèses ayant servi au calcul de la juste valeur diminuée des frais de vente tiennent compte de la conjoncture économique actuelle.

La valeur comptable du goodwill est attribuée aux UGT suivantes :

UGT (Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Usines spécialisées dans le traitement des produits destinés aux sociétés de services publics et du bois d'œuvre à usage résidentiel - États-Unis.	274	238
Usines spécialisées dans le traitement des traverses de chemin de fer	154	162
Usines spécialisées dans le traitement du bois d'œuvre à usage résidentiel - Canada	6	6
	434	406

Tests de dépréciation des immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée

L'enregistrement de la créosote est la seule immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée. Cet enregistrement procure à la Société le droit de fabriquer et de vendre de la créosote à son usine de Memphis, au Tennessee. La politique d'approvisionnement de la créosote de la Société est de fabriquer une portion de ses besoins et d'acheter le reste sur le marché. Il en résulte que l'enregistrement de la créosote procure l'avantage de pouvoir fabriquer la créosote, ce qui est plus économique que d'acheter sur le marché.

La valeur recouvrable de l'enregistrement de la créosote repose sur le calcul de la valeur d'utilité. Ce calcul utilise des projections des flux de trésorerie portant sur une période de cinq ans et dressés d'après les prévisions des économies de coûts les plus récentes approuvées par la haute direction. Les projections de flux de trésorerie au-delà de cinq ans sont basées sur un taux de croissance nul, puisque le produit est une marchandise (la croissance du volume est censée être compensée par des baisses de prix réelles). Les projections de flux de trésorerie avant impôts sont actualisées selon un taux d'actualisation avant impôts effectif de 11 %.

10 Comptes créditeurs et charges à payer

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Comptes fournisseurs et charges à payer	112	127
Autres montants à payer	41	53
	153	180

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

11 Dette à long terme

(Montants en millions de dollars canadiens)	Échéance	2025	2024
Non garantis :			
Facilités de crédit rotatif ^{(a)(b)(c)}	2026-2030	427	295
Facilités de prêt à terme ^(b)			
125 \$ US, taux variable basé sur le SOFR plus 1,725 %	2028	171	180
100 \$ US, taux fixes allant de 3,27 % à 4,47 %, avec des paiements trimestriels au titre de l'amortissement commençant en 2026	2029-2030	137	144
25 \$ US, taux fixe de 4,52 %	2029	34	36
47,8 \$ US (au 31 décembre 2024 – 150 \$ US), taux variable basé sur le SOFR plus marge applicable	2030-2031	66	216
Billets de premier rang ^(d)			
400 \$, taux fixe de 4,312 %	2031	400	400
75 \$ US, taux fixe de 3,81 %	2027	103	108
Autre ^(e)		2	3
		1 340	1 382
Frais de financement reportés		(1)	(2)
		1 339	1 380
Moins : Part courante de la dette à long terme		37	1
		1 302	1 379

a) Facilités de crédit syndiquées non garanties

La Société dispose de facilités de crédit renouvelables non garanties auprès d'un syndicat de prêteurs d'un montant de 600 millions \$ US, arrivant à échéance le 20 décembre 2029. La convention de crédit syndiquée inclut également une disposition accordéon, qui permet à la Société d'augmenter le montant jusqu'à concurrence de 400 millions \$ US, sous réserve de l'approbation des prêteurs.

Les avances aux termes des facilités de crédit syndiquées peuvent être obtenues sous forme de prêts au taux préférentiel, de prêts à taux moyen des opérations de pension à un jour (« CORRA »), de prêts à taux de base américain, de prêts *Secured Overnight Financing Rate* (« SOFR ») et de lettres de crédit. L'ajustement à la hausse du taux d'intérêt applicable aux prêts au taux préférentiel et aux prêts au taux de base en dollars américains varie entre 0,00 % et 1,25 % et l'ajustement à la hausse du taux d'intérêt applicable aux prêts CORRA et SOFR et aux frais relatifs aux lettres de crédit varie entre 1,00 % et 2,25 %, dans chaque cas basé sur un ratio de la dette nette financée sur le bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») de la Société.

Au 31 décembre 2025, en vertu de la convention de crédit syndiquée, les emprunts des entités canadiennes libellés en dollars américains représentaient 69 millions \$ (50 millions \$ US) et étaient désignés comme couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

b) Facilités de crédit agricole de premier rang non garanties aux États-Unis

La Société a conclu une convention de crédit avec un syndicat de prêteurs au sein du système de crédit agricole (la « convention de crédit agricole américain ») en vertu de laquelle des facilités de crédit de premier rang non garanties

d'un montant total pouvant atteindre 448 millions \$ US sont disponibles. La convention de crédit agricole américain prévoit une facilité de prêt à terme pouvant atteindre 298 millions \$ US (ou la « facilité de prêt à terme ») et une facilité de crédit rotatif (ou la « facilité de crédit rotatif »). Le 4 février 2025, la Société a modifié la convention de crédit agricole américain afin, entre autres, de prolonger la durée de la facilité de crédit rotatif de 150 millions \$ US, du 3 mars 2028 au 4 février 2030. La convention de crédit agricole américain prévoit également une option sans engagement permettant d'augmenter les facilités de crédit de premier rang non garanties jusqu'à un montant additionnel de 150 millions \$ US, sous réserve de certaines modalités et conditions.

Les taux d'intérêt aux termes de la facilité de crédit rotatif sont fondés, au gré de la Société, sur un taux variable qui s'appuie sur le SOFR ou sur un taux de base, dans chaque cas majoré d'une marge par rapport à l'indice. La marge applicable varie de 0,5 % à 1,25 % pour les prêts dont le taux est fondé sur le taux de base, et de 1,5 % à 2,25 % pour les prêts dont le taux est fondé sur le SOFR, dans chaque cas, basé sur le ratio de la dette nette financée sur le BAIIA de la Société.

Les facilités de crédit de premier rang non garanties ont été émises par un syndicat de prêteurs du système de crédit agricole et sont admissibles à des ristournes. Les ristournes représentent des distributions de profits par les prêteurs du système de crédit agricole, qui sont des coopératives tenues de distribuer les profits à leurs membres. Les ristournes, en espèces, sont reçues dans l'année suivant leur acquisition. Les ristournes futures sont tributaires des profits futurs des prêteurs du système de crédit agricole et sont distribuées au gré de chaque prêteur.

De temps à autre, la Société peut, à son gré, rembourser par anticipation les prêts aux termes de la facilité de crédit agricole des États-Unis, à l'exception des prêts à terme à taux fixe, sans aucune prime ni pénalité mais moyennant des frais de résiliation, le cas échéant. Si la totalité ou une partie d'un prêt à terme à taux fixe est remboursée par anticipation, une prime de remboursement par anticipation peut s'appliquer. Les sommes remboursées sur les prêts à terme ne peuvent être réempruntées ultérieurement. La Société peut emprunter, rembourser et réemprunter des sommes en capital aux termes de la facilité de crédit rotatif jusqu'au 4 février 2030.

c) Facilité de crédit américaine non garantie

En 2025, la Société a conclu une convention de crédit afin d'obtenir une facilité de crédit rotatif américaine d'un montant maximal de 15 millions \$ US, venant à échéance en août 2026. La facilité est utilisée à des fins générales d'entreprise et sera automatiquement renouvelée sur une base annuelle, à moins que la Société ou le prêteur ne donne un avis de non-renouvellement. Le taux d'intérêt applicable à cette facilité de crédit correspond au SOFR majoré de 1,45 %.

d) Billets de premier rang non garantis

La Société a un placement privé de billets non garantis de premier rang d'un montant total en capital de 400 millions \$, arrivant à échéance le 1^{er} octobre 2031 et portant intérêt au taux de 4,312 % par année, payable semestriellement. Les billets constituent des obligations non garanties, de même rang que toutes les autres obligations non garanties et non subordonnées de la Société.

La Société a aussi 75 millions \$ US de billets de premier rang non garantis, émis en vertu d'un placement privé avec certains investisseurs américains, lesquels sont payables en un seul versement le 17 janvier 2027 et sont désignés comme couvertures d'investissement net dans des établissements étrangers.

e) Autre billet à payer

Un billet à payer de deux millions \$ (2 millions \$ US) aux termes de l'acquisition d'une entreprise est garanti par le terrain de l'usine de la Société à Pineville.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Afin de maintenir les facilités de crédit et le placement privé de billets de premier rang avec certains investisseurs américains, la Société doit respecter certains engagements de faire et de ne pas faire, certains engagements relatifs à l'information et des ratios financiers. Au 31 décembre 2025, la Société était tenue de maintenir un ratio de la dette nette financée sur BAIIA ne devant pas excéder 3,75 : 1,00, un ratio de couverture des intérêts supérieur ou égal à 3,00 : 1,00 et un ratio de dette prioritaire sur actifs nets corporels consolidés inférieur ou égal à 15 %, ces indicateurs étant mesurés trimestriellement. Au 31 décembre 2025, la Société respectait pleinement ces clauses, obligations et ratios.

Les obligations de remboursement de la dette à long terme au 31 décembre 2025 se présentent comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Capital
2026	37
2027	138
2028	206
2029	450
2030	78
Par la suite	431
	1 340

La juste valeur globale de la dette à long terme de la Société a été estimée à 1 340 millions \$ au 31 décembre 2025 (1 368 millions \$ au 31 décembre 2024) selon l'actualisation des flux de trésorerie futurs selon les taux d'intérêt offerts à la Société pour des émissions comportant des modalités et des échéances moyennes similaires.

12 Provisions et autres passifs non courants

(Montants en millions de dollars canadiens)	Provisions			Autres passifs non courants			Grand total
	Restauration de sites	Autres	Total	Régimes de paiements fondés sur des actions	Autres	Total	
Solde au 1^{er} janvier 2024	24	1	25	21	11	32	57
Entrées	10	1	11	14	—	14	25
Paiements	(7)	(1)	(8)	(12)	(4)	(16)	(24)
Écarts de change	1	—	1	1	1	2	3
Solde au 31 décembre 2024	28	1	29	24	8	32	61
Acquisition d'entreprises	9	—	9	—	21	21	30
Entrées	5	—	5	11	4	15	20
Paiements	(13)	(1)	(14)	(14)	(18)	(32)	(46)
Écarts de change	(1)	—	(1)	—	—	—	(1)
Solde au 31 décembre 2025	28	—	28	21	15	36	64
Partie courante	5	—	5	12	3	15	20
Partie non courante	23	—	23	9	12	21	44
	28	—	28	21	15	36	64

13 Paiements fondés sur des actions

En mai 2024, les actionnaires de la Société ont approuvé le régime d'unités d'actions nouvelles (« RUAN »), qui autorise des attributions à base d'actions au président et chef de la direction, aux premiers vice-présidents et aux vice-présidents (collectivement, les « membres de la haute direction ») sous la forme d'UANI et d'UANR, à compter de mars 2025. Le nombre total d'actions réservées pour émission aux termes du RUAN et du régime d'options d'achat d'actions, sur une base combinée, s'élève à 1 500 000.

Le RUAN complète le régime existant d'unités d'actions (« RUA ») réglées en espèces. Les unités d'actions attribuées aux termes du RUA demeureront en circulation et seront régies par les conditions respectives de ce régime, mais aucune nouvelle unité d'action ne sera attribuée aux membres de la haute direction aux termes du RUA. Toutes les attributions effectuées aux termes du RUAN sont considérées comme des conventions réglées en instruments de capitaux propres.

Les régimes de la Société dont le paiement est fondé sur des actions se divisent en deux catégories : d'une part, des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en instruments de capitaux propres, à savoir les UANI et les UANR; et d'autre part des régimes dont le paiement est fondé sur des actions et réglé en espèces, à savoir les UAI, les UAR et les UAD.

Plan d'UANI et d'UANR réglées en instruments de capitaux propres

Dans le cadre du RUAN, les UANI et UANR sont attribuées aux membres de la haute direction et sont réglées en actions, soit émises du capital autorisé ou achetées sur le marché libre, en espèces ou en une combinaison de celles-ci, à

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

la discrétion de la Société. Les UANR octroyées sont acquises en fonction de l'atteinte des critères de performance et des conditions du marché établis aux termes du RUAN. Les UANI sont acquises au prorata sur une période de trois ans et les UANR sont versées trois ans après la date d'octroi, à condition que le participant soit toujours à l'emploi de la Société au moment de l'acquisition.

La variation des UANI en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2025	2024
UANI en circulation - ouverture de l'exercice	—	—
Octroyées	126 650	—
Annulées	(19 710)	—
UANI en circulation - clôture de l'exercice	106 940	—

La variation des UANR en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2025	2024
UANR en circulation - ouverture de l'exercice	—	—
Octroyées	68 455	—
Annulées	(10 654)	—
UANR en circulation - clôture de l'exercice	57 801	—

Plan d'UAI et d'UAR réglées en espèces

Dans le cadre du RUA, des UAI et des UAR sont octroyées à certains participants éligibles de la Société. Les UAI et les UAR donnent aux porteurs le droit de recevoir un paiement en espèces correspondant au prix de clôture moyen des actions ordinaires de la Société à la TSX pour les cinq jours de bourse précédant la date d'acquisition. Les UAR octroyées sont acquises en fonction de l'atteinte des critères de performance et des conditions du marché établis aux termes du RUA. Les UAI sont acquises au prorata sur une période allant jusqu'à trois ans et les UAR sont versées trois ans après la date d'octroi, à condition que le participant soit toujours à l'emploi de la Société au moment de l'acquisition.

La variation des UAI en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2025	2024
UAI en circulation - ouverture de l'exercice	156 156	129 438
Octroyées	13 648	118 688
Acquises	(94 150)	(90 508)
Annulées	(10 985)	(1 462)
UAI en circulation - clôture de l'exercice	64 669	156 156

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

La variation des UAR en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre, s'établit comme suit :

	2025	2024
UAR en circulation - ouverture de l'exercice	128 744	97 072
Octroyées	7 391	59 348
Coefficient de performance	36 130	26 543
Acquises	(72 260)	(53 086)
Annulées	(13 231)	(1 133)
UAR en circulation - clôture de l'exercice	86 774	128 744

UAD

Les UAD permettent aux administrateurs non-membres de la direction de recevoir un montant de participation minimum sous forme d'UAD et ils peuvent également choisir d'ajouter une portion de leurs honoraires à titre d'administrateur. Cette rémunération différée est par la suite convertie en UAD en se basant sur le cours de clôture moyen des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les cinq jours de bourse précédant immédiatement la date de l'octroi des UAD à l'administrateur non-membre de la direction. Les UAD sont réglées en espèces seulement après qu'un administrateur non-membre de la direction cesse d'être un membre du conseil.

De plus, la Société maintient un régime de retraite complémentaire pour les cadres qui permet à certains membres de la haute direction de recevoir des UAD.

La variation des UAD en circulation, pour les exercices clos les 31 décembre s'établit comme suit :

	2025	2024
UAD en circulation - ouverture de l'exercice	71 457	59 365
Octroyées	11 341	12 092
UAD en circulation - clôture de l'exercice	82 798	71 457

14 Informations sur les flux de trésorerie

Le tableau qui suit présente l'évolution des obligations liées aux activités de financement pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024 :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Obligations liées aux activités de financement			Total
	Dettes à long terme	Facilités de crédit rotatif	Obligations locatives	
Solde au 1^{er} janvier 2024	(566)	(750)	(294)	(1 610)
Flux de trésorerie, nets	(463)	471	62	70
Ajouts d'obligations locatives	—	—	(76)	(76)
Autres variations sans effet de trésorerie	—	—	4	4
Ajustements dus au taux de change	(56)	(16)	(19)	(91)
Solde au 31 décembre 2024	(1 085)	(295)	(323)	(1 703)
Flux de trésorerie, nets	144	(142)	66	68
Ajouts d'obligations locatives	—	—	(34)	(34)
Autres variations sans effet de trésorerie	1	—	(22)	(21)
Ajustements dus au taux de change	28	10	10	48
Solde au 31 décembre 2025	(912)	(427)	(303)	(1 642)

15 Capital-actions et résultat par action

Le tableau suivant présente le nombre d'actions ordinaires en circulation pour les exercices clos les 31 décembre :

	2025	2024
Nombre d'actions ordinaires en circulation à l'ouverture de l'exercice	55 824 953	56 866 712
Rachat d'actions ordinaires	(1 169 037)	(1 078 577)
Régime d'options d'achats d'actions	5 000	15 000
Régimes d'achat d'actions des employés	36 298	21 818
Nombre d'actions ordinaires en circulation à la clôture de l'exercice	54 697 214	55 824 953

Capital-actions

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires et d'actions privilégiées, pouvant être émises en série.

Toutes les actions émises sont entièrement libérées. Les actions ordinaires confèrent à leurs porteurs le droit d'être convoqués, d'assister et de voter à toutes les assemblées des actionnaires et de toucher des dividendes, sous réserve des droits prioritaires des actions privilégiées et de toutes autres actions ayant un rang supérieur aux actions ordinaires. Aucune action privilégiée n'est émise actuellement.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités (« OPR »)

Le 5 novembre 2024, la TSX a accepté l'avis d'intention de la Société de procéder à une OPR (« l'avis ») visant l'achat, aux fins d'annulation, de jusqu'à 2 500 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commençant le 14 novembre 2024 et se terminant le 13 novembre 2025, ce qui représente environ 4,5 % des actions ordinaires en circulation.

Le 4 novembre 2025, la TSX a accepté l'avis de la Société visant l'achat, aux fins d'annulation, de jusqu'à 1 500 000 actions ordinaires au cours de la période de 12 mois commençant le 14 novembre 2025 et se terminant le 13 novembre 2026, ce qui représente environ 2,7 % des actions ordinaires en circulation.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, la Société a racheté aux fins d'annulation 1 169 037 actions ordinaires sous ses OPR alors en vigueur (1 078 577 actions ordinaires durant l'exercice clos le 31 décembre 2024) pour une contrepartie totale de 90 millions \$ (90 millions \$ durant l'exercice clos le 31 décembre 2024), ce qui représente un prix moyen par action ordinaire de 76,98 \$ (83,43 \$ en 2024).

Au 31 décembre 2025, le capital-actions de la Société a été réduit de quatre millions \$ (quatre millions \$ au 31 décembre 2024) et les résultats non distribués ont diminué de 88 millions \$ (88 millions au 31 décembre 2024), incluant deux millions \$ d'impôts associés (deux millions \$ au 31 décembre 2024).

Régime d'options d'achat d'actions

La Société a un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») à l'intention des administrateurs, des membres de la direction et des employés, en vertu duquel le conseil d'administration ou un comité nommé à cette fin (le « comité ») pourra, de temps à autre, attribuer aux administrateurs, aux membres de la direction ou aux employés de la Société, des options d'achat d'actions ordinaires selon le nombre, les modalités et les prix d'exercice que le conseil d'administration ou ce comité pourra déterminer.

Chaque option peut être exercée durant une période déterminée par le conseil d'administration ou le comité et la durée de l'option ne pourra dépasser 10 ans. La Société n'a pas attribué d'option d'achat d'action depuis 2015.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025, 5 000 actions ordinaires ont été émises suite à l'exercice d'options découlant des options sur actions octroyées en 2015 (31 décembre 2024 - 15 000). Les options ont été exercées au prix de l'option de 49,01 \$ par action.

Au 31 décembre 2025, le nombre d'options en circulation et pouvant être exercées afin d'acquérir des actions ordinaires en vertu du régime de la Société était nul (31 décembre 2024 – 5 000).

Régimes d'achat d'actions des employés

Le nombre total d'actions ordinaires réservées pour les régimes d'achat d'actions des employés de la Société s'élève à 1 300 000.

Les régimes d'achat d'actions des employés ont été modifiés en janvier 2025. En vertu des nouveaux régimes, les employés de la Société qui résident au Canada et aux États-Unis sont admissibles à acheter des actions ordinaires de la Société, jusqu'à concurrence de 5 % de leur salaire annuel de base, et la Société verse une contribution équivalente à 25 % des contributions des employés.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Avant la modification, les employés qui détenaient des actions ordinaires dans le cadre du régime d'achat d'actions des employés pendant 18 mois après la date d'acquisition de ces actions recevaient des actions ordinaires supplémentaires de la Société équivalentes à 10 % du montant de leurs contributions effectuées à la date d'acquisition.

En 2025, 36 298 actions ordinaires (2024 – 21 818) ont été émises aux employés à un prix moyen de 57,27 \$ par action (2024 – 72,96 \$).

Résultat par action

Le tableau suivant présente le rapprochement entre le résultat de base par action ordinaire et le résultat dilué par action ordinaire :

(Montants en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action)	2025	2024
Résultat net se rapportant aux actions ordinaires	337 \$	319 \$
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation*	55 316	56 403
Effet des options d'achat d'actions et des UANI et UANR non acquises dilutives*	54	4
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires diluées en circulation*	55 370	56 407
Résultat de base et dilué par action ordinaire	6,09 \$	5,66 \$

* Le nombre d'actions est exprimé en milliers.

Dividendes

En 2025, la Société a versé des dividendes de 68 millions \$ (63 millions \$ en 2024), soit des dividendes déclarés par action ordinaire de 1,24 \$ (1,12 \$ en 2024).

16 Classement des charges par nature

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Matières premières et consommables	2 102	2 119
Charges au titre des avantages du personnel	344	329
Frais de transport	198	199
Dotation aux amortissements	145	130
Charges engagées lors du processus de fabrication	129	96
Autres frais	86	93
Gain sur le règlement d'assurance	(28)	—
	2 976	2 966

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Charges au titre des avantages du personnel		
Salaires et avantages	315	300
Rémunération fondée sur des actions	14	14
Charges au titre des prestations de retraite	2	2
Régimes enregistrés de retraite collectifs	13	13
	344	329

Les charges au titre des avantages du personnel sont prises en compte dans le coût des ventes et les frais de vente et d'administration.

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Charges financières		
Intérêts sur la dette à long terme et autres frais financiers	58	77
Intérêts sur obligations locatives	11	11
	69	88

17 Impôts sur le résultat

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Impôts sur le résultat exigibles		
Impôts exigibles sur le résultat de l'exercice	90	99
Ajustements au titre des exercices précédents	(6)	(11)
Changements d'estimations relatifs aux exercices précédents	—	(2)
Total des impôts sur le résultat exigibles	84	86
Impôts sur le résultat différés		
Naissance et renversement des écarts temporaires	17	3
Incidences de la différence des taux d'imposition	—	(3)
Ajustements au titre des exercices précédents	9	10
Total des impôts sur le résultat différés	26	10
Charge d'impôts sur le résultat	110	96

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Réconciliation du taux d'impôt effectif		
(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Résultat avant impôts	447	415
Taux d'impôt statutaire du Canada (combiné fédéral et provinces)	26,11 %	26,12 %
Charge d'impôts sur le résultat selon le taux statutaire	117	108
Incidence fiscale des éléments suivants :		
Différence des taux applicables aux filiales étrangères	(5)	(6)
Éléments non déductibles/non imposables	(5)	—
Réévaluation des impôts sur le résultat différés - changement de taux	—	(3)
Ajustements au titre des exercices précédents	3	(1)
Changements d'estimations relatifs aux exercices précédents	—	(2)
Charge d'impôts sur le résultat	110	96

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Actifs et passifs d'impôt différé

Durant les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024, la variation des écarts temporels se présente comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2024	Comptabilisés dans l'état du résultat net	Comptabilisés aux autres éléments du résultat global	Acquis dans le cadre d'acquisition d'entreprises	Comptabilisés dans les écarts de conversion	Au 31 décembre 2025
Immobilisations corporelles (incluant actifs au titre du droit d'utilisation)	(238)	(15)	—	(6)	9	(250)
Immobilisations incorporelles	(56)	(1)	—	(3)	2	(58)
Instruments financiers	(5)	—	3	—	—	(2)
Obligations locatives	81	(2)	—	—	(4)	75
Réserves	22	(8)	—	5	(1)	18
Prestations de retraite différées	1	—	(1)	—	—	—
Autres	(2)	—	—	—	2	—
Passifs d'impôt différé, montant net	(197)	(26)	2	(4)	8	(217)

(Montants en millions de dollars canadiens)	Au 31 décembre 2023	Comptabilisés dans l'état du résultat net	Comptabilisés aux autres éléments du résultat global	Acquis dans le cadre d'acquisition d'entreprises	Comptabilisés dans les écarts de conversion	Au 31 décembre 2024
Immobilisations corporelles (incluant actifs au titre du droit d'utilisation)	(212)	(12)	—	—	(14)	(238)
Immobilisations incorporelles	(51)	(1)	—	—	(4)	(56)
Instruments financiers	(5)	—	—	—	—	(5)
Obligations locatives	75	1	—	—	5	81
Réserves	18	3	—	—	1	22
Prestations de retraite différées	2	(1)	—	—	—	1
Autres	(2)	—	—	—	—	(2)
Passifs d'impôt différé, montant net	(175)	(10)	—	—	(12)	(197)

Au 31 décembre 2025, la Société n'a pas comptabilisé des actifs d'impôt différé pour un montant de six millions \$ (six millions \$ au 31 décembre 2024) relativement à des pertes en capital s'élevant à 50 millions \$ (47 millions \$ au 31 décembre 2024) qui peuvent être reportées indéfiniment contre des futurs gains en capital.

Des passifs d'impôt différé n'ont pas été comptabilisés au titre des retenues d'impôt et autres impôts qui seraient exigibles relativement aux résultats non distribués de certaines filiales. Il n'est pas attendu que ces montants s'inversent

dans un avenir prévisible. Les résultats non distribués totalisaient 1 657 millions \$ au 31 décembre 2025 (1 465 millions \$ au 31 décembre 2024).

18 Avantages postérieurs à l'emploi

La Société constate des dépenses pour plusieurs types d'avantages sociaux futurs. Au Canada, la Société a contribué à deux régimes de retraite à prestations définies pour des salariés et certains employés non syndiqués à salaire horaire et à un régime interentreprises pour certains employés à salaire horaire.

D'autres avantages postérieurs à l'emploi sont offerts à certains retraités et comprennent des soins de santé et dentaires collectifs, une assurance vie et des avantages de retraite complémentaires. Les régimes de retraite à prestations définies et le régime d'avantages postérieurs à l'emploi sont fermés aux nouveaux participants.

Stella-Jones Corporation, une filiale en propriété exclusive de la Société, contribue à deux régimes de retraite à prestations définies, aux États-Unis, dont un de ses régimes de retraite est toujours ouvert à de nouveaux participants.

Tous les autres employés actifs ont droit à un régime enregistré de retraite collectif auquel la Société cotise pour une valeur équivalente à une fois et demie la cotisation des employés. La cotisation de la Société ne peut dépasser 6,0 % du salaire annuel de base de l'employé.

En 2025, les charges comptabilisées au titre des avantages sociaux futurs des employés s'élevaient à 15 millions \$ (15 millions \$ en 2024), dont 13 millions \$ de cotisations aux régimes enregistrés de retraite collectifs (13 millions \$ en 2024). Au 31 décembre 2025, le passif net au titre des régimes de retraite à prestations déterminées et des autres avantages postérieurs à l'emploi comptabilisés dans les états financiers consolidés était d'un million \$ (quatre millions \$ au 31 décembre 2024).

Les régimes de retraite à prestations définies canadiens de la Société établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et du salaire moyen de fin de carrière. Les régimes de retraite à prestations définies de Stella-Jones Corporation établissent les prestations de retraite en fonction du nombre d'années de service et d'un montant fixe payable mensuellement. Le régime d'avantages postérieurs à l'emploi est sans capitalisation.

La Société constate son obligation au titre des prestations constituées et la juste valeur de l'actif des régimes aux fins de comptabilité au 31 décembre de chaque année.

Il n'y avait aucune variation de l'obligation au titre des prestations constituées relative au régime d'avantages postérieurs à la retraite pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (nul pour l'exercice clos le 31 décembre 2024).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Le tableau qui suit présente les informations financières relatives aux régimes de retraite à prestations définies, autres que le régime interentreprises :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Obligation au titre des prestations constituées		
Solde à l'ouverture de l'exercice	26	32
Coût du service courant	1	1
Coût financier	1	1
Prestations versées	(1)	(2)
Obligation au titre des prestations définies éteinte au moment du règlement	—	(6)
Écarts actuariels		
Ajustements liés aux hypothèses financières	(1)	(1)
Écarts de change	—	1
Solde à la clôture de l'exercice	26	26
Actif des régimes		
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	24	24
Revenu d'intérêts sur les actifs	1	1
Rendement des actifs excluant le revenu d'intérêts	—	1
Cotisations de l'employeur	1	5
Actif distribué lors du règlement	—	(5)
Effet du plafond des actifs	2	—
Prestations versées	(1)	(2)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	27	24
Obligation nette au titre des prestations constituées	1	(2)

Les risques associés aux régimes à prestations définies de la Société sont similaires à ceux des régimes d'avantages sociaux classiques, notamment le risque de marché, le risque de taux d'intérêt, le risque de liquidité, le risque de crédit, le risque de change et le risque de longévité. Les risques les plus importants sont l'exposition à la volatilité des actifs et aux variations des rendements des obligations. Des rendements des investissements plus faibles que prévu et une baisse des rendements des obligations de sociétés augmenteront le passif net des prestations et détérioreront la situation de capitalisation des régimes.

Une diminution de 0,25 % du taux d'actualisation augmenterait d'un million \$ l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre 2025.

Pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2026, les cotisations prévues aux régimes de retraite à prestations définies sont d'un million \$.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Les composantes des coûts des régimes de retraite à prestations définies de la Société sont les suivantes :

État consolidé du résultat net		
(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Coût du service courant	1	1
Coût financier	1	1
Revenu d'intérêts sur les actifs	(1)	(1)
Total des coûts comptabilisés	1	1
État consolidé du résultat global		
Écarts actuariels	3	1
Total comptabilisé dans les autres éléments du résultat global avant impôts	3	1
Cumul des écarts actuariels comptabilisés dans les autres éléments du résultat global		
Solde des écarts actuariels aux 1 ^{er} janvier	(2)	(3)
Écarts actuariels nets comptabilisés durant l'exercice, nets d'impôt	2	1
Solde des écarts actuariels au 31 décembre	—	(2)

Les hypothèses moyennes pondérées importantes sont les suivantes :

	Régimes de retraite à prestations définies		Régime d'avantages postérieurs à l'emploi	
	2025	2024	2025	2024
	%	%	%	%
Obligation au titre des prestations constituées aux 31 décembre				
Taux d'actualisation	5,10	4,90	4,90	4,90
Taux d'augmentation de la rémunération	3,25	3,25	s.o	s.o
Coût des prestations des exercices clos les 31 décembre				
Taux d'actualisation	4,90	4,70	4,70	4,70

Le pourcentage de l'actif des régimes de retraite à prestations définies est composé comme suit pour les exercices clos les 31 décembre :

	2025	2024
	%	%
Titres de participation cotés	—	22
Titres de créance cotés	54	29
Contrats d'assurance garantis	31	36
Actifs immobiliers	13	13
Placements à court terme et trésorerie	2	—
	100 %	100 %

19 Engagements et éventualités

- a) La Société a émis des garanties de 68 millions \$ (68 millions \$ en 2024) en vertu de lettres de crédit et de diverses cautions de soumission et de garantie de bonne exécution. La direction de la Société ne croit pas probable que ces garanties seront exigibles et n'a donc enregistré aucune provision relative à celles-ci dans les états financiers consolidés. La Société a également conclu un accord de dix ans pour l'achat de certificats d'énergie renouvelable pour un engagement total de huit millions \$ (2024 – huit millions \$).
- b) Les activités de la Société sont assujetties aux lois et règlements fédéraux et provinciaux canadiens ainsi qu'à ceux du gouvernement fédéral et des états américains en matière d'environnement qui régissent, entre autres, les émissions atmosphériques, la gestion des déchets, le rejet d'effluents d'eaux usées et l'utilisation de pesticides antimicrobiens. La Société prend des mesures pour se conformer à ces lois et règlements. Par contre, ces mesures sont soumises aux incertitudes relatives aux changements dans les exigences légales, à leur mise en application et au développement des procédés technologiques.

20 Instruments financiers et gestion des risques financiers

Valeur comptable et juste valeur

La Société a déterminé que la juste valeur de ses actifs et de ses passifs financiers courants se rapprochait de leur valeur comptable à la date de l'état consolidé de la situation financière étant donné que ces instruments arrivent à échéance à court terme. La juste valeur des créances non courantes et des passifs financiers de la Société portant intérêt se rapproche également de leur valeur comptable à moins d'indication contraire présentée ailleurs dans les états financiers consolidés.

Les justes valeurs des contrats de swap de taux d'intérêt ont été établies et comptabilisées en confirmant les valeurs au marché auprès de tierces parties au 31 décembre 2025 et 2024. Ce type d'évaluation est de niveau 2 selon la hiérarchie des évaluations de la juste valeur, conformément à IFRS 7, *Instruments financiers – informations à fournir*.

La description de chaque niveau de cette hiérarchie est définie comme suit :

- Niveau 1 : Les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques.
- Niveau 2 : Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour les actifs ou les passifs, directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des dérivés de prix).
- Niveau 3 : Les données relatives aux actifs ou aux passifs qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Le tableau qui suit présente un sommaire des justes valeurs :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Actifs courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	1	—
	1	—
Actifs non courants		
Contrats de swap de taux d'intérêt	9	21
	9	21

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque qu'une partie à un instrument financier crée une perte financière à une contrepartie parce qu'elle n'est pas en mesure de s'acquitter de ses obligations. Au 31 décembre 2025, le risque de crédit de la Société consiste principalement en la valeur comptable des créances et des instruments financiers dérivés.

Le risque de crédit en relation avec les instruments financiers dérivés est minimisé en faisant affaire avec des institutions financières solvables.

L'importance du risque en relation avec les créances pour la Société dépend essentiellement des caractéristiques de chaque client. La direction de la Société est d'avis que ce risque est limité, car elle traite majoritairement avec des fournisseurs de services publics de grande envergure, des exploitants de chemin de fer de catégorie 1 et de grands détaillants ainsi qu'avec d'autres grandes entreprises.

La direction de la Société a établi une politique de crédit selon laquelle le profil de chaque nouveau client est étudié avant que les modalités habituelles de paiement et de livraison ne soient offertes. L'étude de crédit comprend l'examen des notations externes, lorsque disponibles, ainsi que des références prises auprès d'autres fournisseurs. Chaque client a une limite d'achat, qui représente un crédit maximal pré-autorisé par la direction. Une revue mensuelle de l'âge des créances est faite par la direction. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences de crédit à la suite de l'évaluation peuvent uniquement traiter avec la Société sur une base de prépaiement.

La Note 5 fournit des détails sur l'âge des créances aux 31 décembre 2025 et 2024. Le plus grand client de la Société avait des ventes représentant 14 % des ventes totales pour l'exercice clos le 31 décembre 2025 (14 % pour l'exercice clos le 31 décembre 2024) et un solde des créances de huit millions \$ au 31 décembre 2025 (10 millions \$ au 31 décembre 2024). Les ventes de ce client sont incluses dans la catégorie du bois à usage résidentiel.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsque celles-ci deviennent exigibles. L'approche de la Société en matière de gestion des liquidités est de s'assurer, qu'à long terme, elle aura suffisamment de liquidités pour régler ses passifs lorsqu'ils deviendront exigibles, dans des conditions normales aussi bien qu'inhabituelles, sans subir de pertes ou porter atteinte à sa réputation.

Les activités d'exploitation de la Société sont la première source de trésorerie. La Société détient également des facilités de crédit (Note 11) qui peuvent être utilisées pour répondre aux besoins du fonds de roulement ainsi qu'aux besoins généraux de la Société. Au 31 décembre 2025, la Société disposait de 634 millions \$ de liquidités disponibles, dont 590 millions \$ (431 millions \$ US) au titre des facilités de crédit de la Société.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Le tableau suivant détaille les échéances liées aux passifs financiers aux 31 décembre :

(Montants en millions de dollars canadiens)						2025
	Valeurs comptables	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Années 2 et 3	Années 4 et 5	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	153	153	153	—	—	—
Obligations liées à la dette à long terme ¹	1 339	1 557	88	437	588	444
Paiements minimaux en vertu d'obligations locatives ¹	303	352	72	117	52	111
	1 795	2 062	313	554	640	555

						2024
	Valeurs comptables	Flux de trésorerie contractuels	Moins de 1 an	Années 2 et 3	Années 4 et 5	Plus de 5 ans
Comptes créditeurs et charges à payer	180	180	180	—	—	—
Obligations liées à la dette à long terme ¹	1 380	1 710	62	299	686	663
Paiements minimaux en vertu d'obligations locatives ¹	323	384	74	128	65	117
	1 883	2 274	316	427	751	780

¹ Comprend les paiements d'intérêts. Les intérêts sur la dette à taux variables sont présumés demeurer inchangés par rapport aux taux en vigueur au 31 décembre 2025 et 2024.

Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque lié à la variation des prix du marché, tels les taux de change et les taux d'intérêt, et à son incidence sur les bénéfices de la Société et la valeur de ses instruments financiers. L'objectif de la gestion des risques de marché est de gérer et de contrôler ces risques selon des paramètres acceptables tout en optimisant le rendement.

Risque de change

Une grande partie des revenus et des dépenses consolidés de la Société sont perçus ou libellés dans la monnaie fonctionnelle des unités commerciales opérant leurs activités sur les marchés où elle exerce ses activités. Par conséquent, la sensibilité de la Société aux variations des taux de change est économiquement limitée. La principale source de risque de change de la Société réside dans les transactions commerciales des opérations canadiennes libellées en dollars américains. L'objectif de la Société en matière de gestion du risque de change est de minimiser son exposition aux flux de trésorerie et aux opérations en devises étrangères, en transigeant avec des tiers dans la monnaie fonctionnelle des unités d'exploitation dans la mesure du possible et par le recours à des contrats de change à terme. Au 31 décembre 2025, la Société n'avait aucun contrat de change à terme en vigueur.

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Le tableau qui suit présente de l'information sur l'incidence d'une appréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien sur le résultat net et le résultat global pour les exercices clos les 31 décembre 2025 et 2024. Pour une dépréciation de 10 % du dollar américain par rapport au dollar canadien, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur le résultat net et le résultat global.

Cette analyse considère l'incidence d'une variation du taux de change sur les actifs et les passifs financiers courants libellés en devise américaine se trouvant à l'état consolidé de la situation financière des entités canadiennes totalisant 11 millions \$ (quatre millions \$ au 31 décembre 2024) et quatre millions \$ (six millions \$ au 31 décembre 2024), respectivement. L'incidence d'une variation du taux de change sur la dette à long terme des entités canadiennes libellée en dollars américains a été incluse dans l'analyse de sensibilité des autres éléments du résultat global, car elle a été désignée comme couverture d'un investissement net dans un établissement étranger (Note 11).

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Augmentation du résultat net	1	—
Diminution des autres éléments du résultat global	18	29

Risque de taux d'intérêt

La Société conclut des contrats de swap de taux d'intérêt afin de réduire les incidences des fluctuations de taux d'intérêt sur sa dette à long terme. Ces contrats de swap exigent l'échange périodique de paiements sans l'échange du montant du capital nominal sur lequel les paiements sont fondés. Au 31 décembre 2025, la Société a atténué son exposition au risque de taux d'intérêt sur la dette à long terme. Si on considère l'effet des contrats de swap de taux d'intérêt, 68 % (68 % au 31 décembre 2024) de la dette à long terme de la Société est à taux d'intérêt fixe.

La Société a désigné ses contrats de swap de taux d'intérêt comme couvertures de flux de trésorerie de la dette sous-jacente. La charge d'intérêts sur la dette est ajustée de manière à y inclure les paiements effectués ou reçus aux termes des contrats de swap de taux d'intérêt. La documentation des couvertures de flux de trésorerie permet la substitution de la dette sous-jacente pour autant que l'efficacité de la couverture soit démontrée. Au 31 décembre 2025, toutes les couvertures de flux de trésorerie étaient efficaces.

Le tableau suivant présente un sommaire des contrats de swap de taux d'intérêt de la Société aux 31 décembre :

					2025	2024
Montant nominal	Instrument d'emprunt connexe	Taux fixe %	Entrée en vigueur	Échéance	Équivalent nominal CAS	Équivalent nominal CAS
50 \$ US	Facilités de crédit rotatif	0,796*	Décembre 2021	Décembre 2026	69	72
125 \$ US	Facilité de prêt à terme	1,0769**	Juillet 2021	Juin 2028	171	180

* Plus marge applicable basée sur une grille de prix incluse dans les facilités de crédit rotatif.

**Plus marge fixe de 1,725 %.

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2025, une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait augmenté la charge d'intérêt de trois millions \$ et diminué la perte nette présentée aux autres éléments du résultat global d'approximativement quatre millions \$. Pour une diminution de 1 % des taux d'intérêt, il y aurait une incidence égale en sens inverse sur la charge d'intérêt et sur les autres éléments du résultat global.

21 Informations à fournir sur le capital

L'objectif de la Société en matière de gestion du capital est d'assurer une liquidité et une flexibilité financière suffisantes pour poursuivre sa stratégie de croissance, tout en maintenant une approche prudente en matière de levier financier et de gestion du risque financier. La Société gère sa structure de capital et procède aux ajustements correspondants en fonction de l'évolution de la conjoncture économique et des caractéristiques de risque des actifs sous-jacents. Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, la Société peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou de nouvelles dettes, acquérir ou vendre des actifs, réduire le montant de la dette existante ou racheter des actions aux fins d'annulation.

Le capital de la Société est composé de la dette totale, qui comprend les obligations locatives, et des capitaux propres, qui comprennent le capital-actions. La principale mesure utilisée par la Société pour surveiller son capital est le ratio d'endettement, qu'elle vise à maintenir dans une fourchette de 2,0 à 2,5 x. Le ratio d'endettement est défini comme la dette nette divisée par le BAIIA. La dette nette est la somme du total de la dette à long terme et des obligations locatives (y compris, pour chacun, la partie courante) moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

La Société utilise son capital pour financer ses besoins en fonds de roulement, ses dépenses en capital et ses acquisitions. La Société finance actuellement ces besoins à partir de ses flux de trésorerie générés en interne et de ses facilités de crédit. Cependant, les futures acquisitions et les opportunités de croissance peuvent nécessiter de nouvelles sources de financement.

22 Transactions entre des parties liées

Rémunération des membres clés de la direction

Les membres clés de la direction comprennent les administrateurs non-membres de la direction de Stella Jones Inc., le président et chef de la direction ainsi que les premiers vice-présidents. Le tableau ci-dessous présente la rémunération versée ou à verser aux membres clés de la direction :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Salaires, rémunération et autres avantages	7	8
Rémunération fondée sur des actions	9	9
	16	17

23 Information sectorielle

La Société exerce ses activités dans deux secteurs d'activité, soit la production et la vente de bois traité sous pression et l'achat et la vente de billots et de bois d'œuvre. Les secteurs d'activité sont gérés de manière indépendante, car les processus opérationnels et les besoins en capitaux sont différents.

Le secteur du bois traité sous pression inclut les produits destinés aux sociétés de services publics, principalement des poteaux en bois destinés aux sociétés de services publics, les traverses de chemins de fer, le bois d'œuvre à usage résidentiel et les produits industriels.

Le secteur des billots et du bois d'œuvre comprend les ventes de billots récoltés, dans le cadre des activités d'approvisionnement de la Société, qui ne sont pas conformes afin d'être utilisés comme poteaux de bois destinés aux sociétés de services publics. Ce secteur comprend également les ventes aux marchés locaux de la construction

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

domiciliaire de bois d'œuvre excédentaire. Les actifs et le résultat net associés au secteur des billots et bois d'œuvre ne sont pas significatifs.

Les usines sont situées dans six provinces canadiennes de même que dans 17 états américains. La Société exploite également un large réseau d'approvisionnement et de distribution à l'échelle nord-américaine.

Les ventes sont attribuées aux différents pays selon l'emplacement du client, comme suit :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
États-Unis	2 660	2 515
Canada	832	954
	3 492	3 469

Les ventes par produit sont les suivantes :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Produits destinés aux sociétés de services publics	1 822	1 705
Traverses de chemin de fer	821	890
Bois d'œuvre à usage résidentiel	615	614
Produits industriels	160	154
Bois traité sous pression	3 418	3 363
Billots et bois d'œuvre	74	106
	3 492	3 469

Stella-Jones Inc.

Notes aux états financiers consolidés

31 décembre 2025 et 2024

Les immobilisations corporelles, les actifs au titre du droit d'utilisation, les immobilisations incorporelles et le goodwill sont attribués aux différents pays selon leur emplacement, et se détaillent comme suit au 31 décembre :

(Montants en millions de dollars canadiens)	2025	2024
Immobilisations corporelles		
États-Unis	789	765
Canada	327	283
	1 116	1 048
Actifs au titre du droit d'utilisation		
États-Unis	212	236
Canada	76	75
	288	311
Immobilisations incorporelles		
États-Unis	182	115
Canada	61	55
	243	170
Goodwill		
États-Unis	413	385
Canada	21	21
	434	406

24 Règlement de l'assurance

En 2025, la Société a réglé avec son assureur une réclamation en lien avec un incendie survenu en 2023 à ses installations de fabrication de Silver Springs, au Nevada, pour un produit total, déduction faite de la franchise, de 53 millions \$ (37,5 millions \$ US).

À la suite du règlement, la Société a comptabilisé un recouvrement d'assurance pour pertes liées à l'interruption des activités de 10 millions \$ (7 millions \$ US) en réduction du « Coût des ventes » et un gain sur la réclamation de dommages sur biens de 28 millions \$ (19,5 millions \$ US) comme « Gain sur le règlement d'assurance ». Le montant restant du règlement d'assurance, soit 15 millions \$ (11 millions \$ US), a servi à rembourser la Société pour la valeur comptable d'immobilisations corporelles endommagées, ainsi que pour des frais de nettoyage et de restauration de site.

En 2024, la Société avait reçu une avance de la société d'assurance pour cette réclamation de 10 millions \$ (7,5 millions \$ US). La portion restante de 43 millions \$ (30 millions \$ US) a été reçue au deuxième trimestre de 2025.

25 Événement postérieur à la date de clôture

Le 25 février 2026, le conseil d'administration a déclaré un dividende trimestriel de 0,34 \$ par action ordinaire payable le 24 avril 2026 aux actionnaires inscrits aux registres de la Société à la fermeture des affaires le 2 avril 2026.